

# Comptes et gestion 2025

## Rapport de la commission gestion et finances

### Table des matières

<b>Rapport de la présidente</b> .....	2
<b>Comptes 2025</b> .....	3
<b>Tableau des questions</b> .....	3
<b>Commentaires sur les comptes</b> .....	11
Ecart en valeur absolue et valeur relative entre l'exercice 2025 et le budget 2025. ....	11
Ecart en valeur absolue et valeur relative entre l'exercice 2025 et l'exercice 2024. ....	12
Explications sur certains écarts .....	12
Graphiques illustrant l'évolution de certaines charges et certains produits relatifs aux exercices comptables 2020 à 2025 .....	14
<b>Vœux de la commission</b> .....	15
<b>Conclusion et décharge</b> .....	15
<b>Gestion 2025</b> .....	16
<b>Dicastères de Carole PICO</b> .....	16
<b>Dicastères de Serge DEMIERRE</b> .....	17
<b>Dicastères de Roger MULLER</b> .....	17
<b>Dicastères de Gzim RAMA</b> .....	18
<b>Dicastères de Jean-Philippe STECK</b> .....	18
<b>Dicastères de Felix STURNER</b> .....	21
<b>Dicastères de Rafael TATONE</b> .....	22
<b>Rapport de la sous-commission « Service Urbanisme et police des constructions »</b> .....	23
<b>Rapport de la sous-commission « Fermes communales »</b> .....	28
• Introduction .....	28
• Ferme de Planche-Signal.....	29
• Ferme de Cornier .....	30
• Ferme de Beauregard .....	31
• Ferme de Frémont.....	32
• Ferme de la Cerjaulaz .....	33
• Conclusions .....	33
• Illustrations .....	35
<b>État des lieux des postulats et motions déposés au cours de la législature et restés sans réponse.</b> .....	41

# Rapport de la COGEFIN sur les comptes et la gestion 2025

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

Selon les dispositions de l'article 100 du règlement du Conseil communal (RCC), la COGEFIN vous adresse le rapport écrit sur les comptes et la gestion pour l'exercice 2025.

## Rapport de la présidente

La COGEFIN a siégé à neuf reprises en séances plénières durant cette année politique, afin de statuer sur les préavis municipaux, d'examiner les comptes et la gestion 2025, d'entendre la Municipalité à ce sujet et de rédiger le présent rapport.

Les séances de la commission se sont régulièrement déroulées dans un climat de bonne collaboration et de collégialité.

La présidente remercie sincèrement tous les commissaires pour leur appui, leur participation et leur engagement au cours de cette année. Et plus particulièrement, en cette fin de législature, souhaite adresser aux sortants, Sandrine Bosse Buchanan, Filiz Demir, Céline Ombelli et Julien Pittet ses meilleurs vœux pour la suite de leurs projets.

Dès le début de l'année civile, la commission a défini trois objets particuliers : l'Office du Tourisme, les fermes communales et le Service Urbanisme et police des constructions pour un examen plus détaillé de leur gestion/fonctionnement.

L'arrivée de plusieurs nouveaux commissaires au cours de son travail, ainsi que de potentiels conflits d'intérêts, ont contraints la COGEFIN à recentrer son activité, et à annuler l'examen de l'Office du Tourisme.

Les fermes communales ont été traitées par Frédéric Besse, Filiz Demir, Julien Pittet et Karine Weber Cavin et le Service des bâtiments par Sandrine Bosse Buchanan, Michelle Grandjean, Céline Ombelli, Nicole Scheidt et Jakup Isufi.

Pour les comptes et la gestion 2025, la COGEFIN a analysé les documents transmis par le greffe et demandé la consultation de pièces complémentaires, qu'elle n'a pour certaines, pas pu obtenir. Elle a ensuite rédigé une liste de questions transmise par voie électronique au secrétaire municipal, avant d'auditionner le collège municipal et le boursier. Il est à noter que tous les municipaux n'ont pas rendu leurs réponses avant leur audition, et que certains formats de fichiers de réponses envoyés ont été particulièrement difficile à exploiter. La commission s'est enfin réunie pour finaliser et adopter le présent rapport.

La COGEFIN tient à remercier toutes les personnes qui, d'une façon ou d'une autre, ont facilité le travail de la commission, soit en participant à l'une ou l'autre des rencontres, soit en répondant aux nombreuses questions et interrogations des commissaires ou encore en organisant les visites.

La première partie de ce rapport portera sur les comptes 2025 et la seconde sur la gestion 2025.

## Comptes 2025

Conformément à l'article 95 du règlement du Conseil communal (RCC), la version provisoire des comptes annuels doit être remise à la COGEFIN en date du 30 avril. La COGEFIN a cependant reçu la liasse de comptes 2025 en date du 5 mai 2026 dans leur version provisoire et le lundi 1<sup>er</sup> juin 2026 pour la version définitive.

Les comptes 2025 sont le deuxième exercice sous le nouveau référentiel comptable MCH2. Quelques corrections ont été apportées dans les imputations comptables de certaines charges ou produits par rapport au budget, mais les comparaisons avec les comptes 2024 commencent à pouvoir s'effectuer avec une certaine fluidité.

Le contrôle ainsi que le rapport de révision sur les comptes annuels 2025 ont été réalisés par la société fiduciaire Intermandat SA à Lausanne le 1<sup>er</sup> juin 2026. Selon leur appréciation, les comptes communaux pour l'exercice arrêté au 31.12.25 sont conformes à la loi sur les communes du 28.02.1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14.12.79 et aux dispositions du manuel MCH2 édité par la Direction Générale des Affaires Institutionnelles et des Communes (DGAIC), ne relevant ainsi aucune forme d'irrégularité ou de problème financier.

Les comptes 2025 présentent des charges pour CHF 38'728'164.84 et des produits pour CHF 38'948'169.04, dégagant un excédent de produits de CHF 220'004.20.

Le montant des charges comprend une attribution de CHF 3'700'000 au fond de réserve de politique budgétaire.

Vous trouverez ci-dessous tout d'abord les questions posées à Serge Demierre sur les commentaires généraux des comptes, puis le tableau complet des questions posées au collège municipal, dans l'ordre numérique des comptes, enfin les commentaires de la COGEFIN.

### Tableau des questions

S. Demierre	6		L'augmentation des charges est relativement importante - par rapport à quoi a été calculé ces hausses de 2.7% et de 15% ? Au budget ou au compte 24 ? Le commentaire est un peu trop subjectif et peu optimiste au vu de l'excédent de produit et de la réserve créée (CHF env. 4'000'000)	Comme mentionné dans le commentaire, la comparaison est établie sur la base du budget. De notre point de vue, le commentaire est très factuel tout en mettant en garde sur le fait que les charges budgétisées ont été largement dépassées. Nous ne devons pas oublier qu'un des leviers les plus importants de la gestion des finances communale est la maîtrise des coûts. Les revenus découlent le plus souvent d'éléments externes dont la commune n'a pas la maîtrise ou l'entière maîtrise (par exemple les revenus fiscaux conjoncturel et la péréquation intercommunale pour ne citer que les plus importants).
-------------	---	--	--	--

S. Demierre	7		Pourquoi la comparaison est faite sur le budget 25 et non sur le compte 24, cela nous fournis la différence entre prévision et résultat mais ne permet pas de réellement analysé le résultat par rapport à l'an passé	<p>Il y a plusieurs raisons à cela :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans la gestion financière annuelle des comptes, il y deux éléments principaux qui sont le budget et les comptes annuelles. Le budget a pour but d'octroyer les moyens nécessaires à la réalisation des tâches qui y sont prévues. Les comptes annuels donnent l'image exacte de ce qui a été effectivement réalisé et dépensés.</li> <li>- Comparer les comptes effectifs de l'année avec ceux de l'année précédentes revient souvent à se poser les mêmes questions que lors de l'établissement du budget et peuvent créer plus de confusion que de clarté.</li> <li>- La comparaison de l'effectif avec le budget permet de mieux mettre en évidence ce qui a été réalisés (ou pas) dans le cadre des crédits octroyés au budget.</li> </ul>
S. Demierre	8	30	Vous annoncez une baisse des charges du personnel de 5,7% par rapport au budget et la mention d'engagement différés alors que les différents rapports mentionnent des charges de travail conséquentes et une hausse de la population. Pourquoi y a-t-il cette baisse ?	<p>Dans la clôture des comptes, nous prenons les chiffres réellement dépensés.</p> <p>La différence d'appréciation peut-être expliquée de la manière suivante si on regarde le détail dans les remarques sur les écarts significatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'économie de CHF 43'000.- sur l'indexation de la masse salariale n'est pas influencée par le nombre d'ETP (équivalent temps plein).</li> <li>- Les indemnités d'assurances de CHF 136'000.- encaissées démontrent qu'un certain nombre d'employé-es ont été absent-es pour raison de santé. Les employé-es ne sont pas toujours directement remplacé-es. Cela représente une économie financière, mais à contrario cela peut engendrer des surcharges ponctuelles sur les autres collaborateur-trices.</li> <li>- La diminution des primes de la CIP de CHF 17'000.- n'a pas d'influence sur le nombre d'ETP.</li> <li>- L'écart de CHF 175'000.- sur les mutations du personnel comprend le transfert à fin août des employées du Fey du service des bâtiments. Ce transfert n'était pas prévu au budget, mais n'a pas d'incidence sur les employé-es des autres services.</li> </ul>

	<b>p. liasse</b>	<b>no comptes</b>	<b>question</b>	
C. Pico	13	01200.3099.00	A quoi correspondent ces autres charges de personnel de CHF 754,20 ?	Ce sont des frais de repas de la Municipalité
J.-P. Steck	14	02100.3113.00	Pas de frais de matériel informatique budgétisé en 2024, y a-t-il une nécessité particulière ?	Il était prévu que le pc du boursier, bien qu'étant le plus ancien du parc informatique de la commune, ne soit remplacé qu'en 2026. Cependant, il s'est avéré avoir des problème à la

				suite de nouvelle version de programme externe. Le changement à donc été avancé d'une année par nécessité.
S. Demierre	14	02100.3130.00	à quelles prestations de services correspondent ces Frs 975,65 ?	Reliure des comptes annuels et destruction d'anciens documents
S. Demierre	14	02100.3130.30	Frais de port, coût augmenté de façon significative (+CHF 5'000 env.), pourquoi n'ont-ils pas été budgétés correctement ?	Les frais de port avaient tous été budgétés dans le compte 02200.3130.30. Pour respecter au mieux les normes MCH2, ces coûts sont maintenant répartis dans les fonctions quand cela est possible.
C. Pico	15	02200.3091.00	Pourquoi les coûts de recrutement sont-ils aussi élevés ? Comment se font les recrutements ?	Cela est variable selon le nombre de postes à repourvoir.
R. Tatone	17	02210.3133.00	Pourquoi ces charges d'utilisation informatiques ne sont pas budgétisées ?	Ces charges ne sont pas budgétisées car lors de l'établissement du budget 2025, il n'y avait encore pas de charges comptabilisées dans ce compte et cela n'a pas permis de prévoir ce montant au budget. Pour 2026, un montant de CHF 1'300.- a été budgété.
C. Pico	18	02220	Pourquoi n'y a-t-il pas le salaire du DRH, alors qu'il travaille pour Moudon depuis le 1er septembre 2025 ?	Lorsqu'il n'y a qu'un collaborateur dans un service et par soucis de protection des données personnelles, MCH2 demande de ne pas imputer directement le salaire "unique" dans la fonction. Le salaire du responsable RH est donc imputé dans l'administration générale et imputés à la fonction des Ressources humaines au travers d'une imputation interne.
R. Muller	21	02900.3144.00	Quels sont les travaux effectués hors budget ?	Il s'agit comme indiqué d'une adaptation des locaux du bureau technique avec la nouvelle organisation du service avec l'engagement d'un adjoint au chef du bureau. Les locaux ont été remaniés et rafraîchis
R. Muller	21	02910	L'eau et l'électricité sont-elles à la charge du locataire ? indication du compte de revenu ou de perte correspondant	L'électricité est directement facturée aux locataires depuis début mars 2025. Pour l'eau, cela est également directement facturé aux locataires. Le montant figurant dans le compte concerne seulement les taxes d'épuration calculée sur la valeur ECA; cette taxe est à la charge du propriétaire. Il n'y a donc pas de refacturation de la part de la commune pour ces charges.
R. Muller	24	02941	Arma Suisse Gare. Prévu dans budget, mais rien dans comptes ? Fermage et prime assurance chose manquent	Cet immeuble a été reclassé dans les immeubles du patrimoine financiers depuis déjà la clôture des comptes de l'année passée. Voir compte 96311.
R. Tatone	27	11101.3611.00	Cela est-il lié à la péréquation ?	Oui
R. Tatone	27	11101.3611.01	Cela est-il lié à la péréquation ?	Oui
R. Muller	29	16203.3144.00	Les assurances prennent-elles en compte ces frais ? Quel est le compte de revenu ou de perte correspondant ?	Oui, l'annonce du sinistre a été faite à notre assurance et le cas est encore en cours de traitement. L'indemnité sera comptabilisée dans le compte 16203.4260.00 Remb. et participations de tiers - Indemnité assurances

R. Muller	31-32	2175	Les bâtiments sont loués à l'AIMLE. Le loyer des bâtiments comprend-il les charges (eau- électricité) ?	Les locations sont définies sous forme de points qui comprennent l'entier des frais et des charges.
R. Muller	31	21705.3010.00	Valeur au prorata des 8 mois ??? Devra être supprimé du budget 26 ?	Oui ce poste a été supprimé dans le budget 2026. Pour les comptes, il n'y a eu qu'une partie qui a été facturée puisque le changement de fonctionnement a été effectif en août 2025.
R. Muller	31	21705.4612.00	Diminution des dédommagements des communes -30% vs 2024, explications ?	Il s'agit de la diminution suite à la reprise de de la conciergerie du Fey par l'AIMLE. A mettre en relation avec les charges au compte 21705.
R. Muller	33	21762.3120.01	Omnisport- c'est le seul bâtiment où l'électricité baisse ! Quelque chose a-t-il été mis en place ?	Non, cela provient du changement du système de facturation de la Romande Energie. Jusqu'à fin 2024, on payait des acomptes et ensuite il y avait un décompte final qui prenait en compte la consommation de l'année entière moins les acomptes payés. Le décompte fin 2024 a été très important car les acomptes payés étaient insuffisants. Actuellement, nous ne payons plus d'acomptes mais des factures à chaque trimestre. Les variations dues aux montants des acomptes n'existent donc plus.
R. Muller	34	21763.3101.00	Charmille - matériel d'exploitation a doublé, détail svp	Les coûts ont dépassé le budget alloué d'un peu plus de 50%. Ce compte est difficile à évaluer car il est tributaire des stocks de matériel et il peut varier de manière importante d'une année à l'autre. Il y a eu un investissement pour des supports pour les vélos pour 720.- et les luminaires ont été changés en partie par du matériel LED pour un peu plus de 400.- . Du matériel sanitaire a été également changé pour environ 400.- et du matériel de nettoyage a été également renouvelé. Le gros des frais se situe dans les rouleaux pour se sécher les mains (contrôles en cours)
R. Muller	34	21763.3144.00	Charmille- entretien, détail svp	La différence importante entre le budget et les comptes est due principalement à d'importants travaux dans les sanitaires durant l'année. Il y a également eu un dégât d'eau avec des travaux de peinture et le remplacement d'une paroi. !!!
R. Muller	34	21780	Robinson - Aucun frais d'entretien pour ce bâtiment ?	On retrouve les coûts d'entretien au compte 21850.3144.00 Entretien des bâtiments, immeubles. Ce bâtiment nous pose un problème par sa vétusté. Des désinfections et des travaux sur la clôture ont été effectuées.
R. Muller	35	21800.3612.00	UAPE Augm +23% 25 vs 24. La population scolaire et moudonnoise est stable, pourquoi cette augmentation ?	Il y a toujours plus de demandes pour ces places en UAPE et elles ne sont pas proportionnelles au nombre d'élèves, mais plutôt aux contraintes professionnelles des parents. Le canton nous demande de doubler les places d'ici 2030

R. Muller	37	31111.3144.00	Il y a eu un traitement général du bâtiment contre les cirons. Le MVM a financé lui-même les travaux de nettoyage de la cave pour l'expo. Il y a encore eu il y a eu une évaluation des infiltrations d'eau récurrentes dans cette cave, qui semble figurer sous 31111.3130.00 prestation de service de tiers.	Il ne s'agit pas de nettoyages, mais de travaux effectués dans la cave pour que les expositions puissent avoir lieu. Il y a une réparation de porte pour 2'970.-, des travaux d'assainissement pour la cave pour 5'020.-, des travaux dans les wc pour 1'367.-. La liste n'est pas exhaustive. Il y a eu effectivement au compte 31111.3130.00 un traitement pour les cirons pour 4'620.- et une expertise pour l'humidité pour 2'845.-
R. Muller	39	32200.3635.00	Peut-on avoir le détail de ces subventions diverses svp?	Comédie musicale : 1'500.- Son du bourg : 1'000.-
R. Muller	40	32210.3636.00	Pourquoi une augmentation de 3000.- pour Festi Musiques ?	Il s'agit d'un soutien supplémentaire pour pérenniser le festival qui est tributaire de la météo. On assure ainsi la gratuité du festival.
R. Muller	40	32901.3636.00	Peut-on avoir le détail de ces subventions diverses svp?	Il s'agit d'un compte qui comprend des dons de peu d'importance décidés par la Municipalité. Il y a 14 bénéficiaires entre 500.- et 100.-.
R. Tatone	42	34100.3636.01	Peut-on avoir le détail de ces subventions diverses svp?	Voir détail en annexe
R. Tatone	42	34100.4309.00	D'où viennent ces 2000.- de revenus ?	Le Vélo-trial a renoncé à aux subventions 2023-2024 qui avaient été inscrites dans les budgets de ces années-là et passées en transitoire.
R. Tatone	43	34130.3161.00	La durée de la patinoire était-elle plus longue que prévue ?	Oui. En 2025, l'ouverture a eu lieu le 29 novembre et la fermeture le 23 février. A titre de comparaison, en 2026, la patinoire a fermé le 8 février.
G. Rama	44	34201.3140.00	Pourquoi l'entretien du parc au biches coûte-il plus cher ?	L'installation de l'arrosage automatique était estimée à CHF 5'000.- au budget et elle a effectivement coûté CHF 6'520.-
R. Muller	46	35011.3144.00	Entretien de St Etienne, qu'est-ce qui a été fait ?	Principalement des travaux sur la chaudière pour 4'374.-, réfection d'une barrière et de la rampe d'accès 1080.-, travaux de ferblanterie 1'852.-.
F. Stürner	48	49000.3010.00	Salaire personnel communal santé publique - plus rien ? Qui payait-on ?	Comme mentionné dans les comptes 2024, il s'agissait du traitement du projet Spark.
F. Stürner	50	53501.3130.40	Pourquoi rien n'était prévu dans le budget, alors que les comptes 2024 avaient la même somme ?	Parce que la reclassification de cette nature de dépense est intervenue après l'établissement du budget où cette charge était imputée dans le compte 53501.3105.00
F. Stürner	51	54410.3090.00	A quoi correspondent ces frais de formation ?	Ces frais concernent la formation en emploi de Julien Delisle (TSP), principalement les remboursements des dépenses de son praticien formateur.
S. Demierre	55	61500.3300.00	Quid diminution des amort planifiés en 2025, vs cptes 24 et bu 25	Les amortissements planifiés sont calculés de manière linéaire dès l'année qui suit la mise en service ou l'exploitation des investissements. Lors de l'établissement du budget, on estime la date de mise en exploitation des investissements et cela peut parfois être différent de la mise en exploitation effective, d'où la différence sur le montant des amortissements.

				En ce qui concerne l'écart avec l'année 2024, cela provient simplement de l'amortissement complet de certains objets à fin 2024 qu'on ne retrouve donc pas en 2025.
R. Tatone	57	61510.4240.00	Macarons parcage - selon rapport de gestion, p. 1, vente des macarons est stable - pourquoi une telle augmentation des revenus + CHF 25'000 ?	Comme évoqué lors de l'entretien, on constate effectivement une augmentation de 744 autorisations de stationnement par rapport à 2024
F. Stürner	57	62900.3621.00	Pourquoi une augmentation de 100'000.- ? Pas réellement d'augmentation du nombre de liaisons TP	Cela ressort de la répartition des frais de transport établie par le Canton et dépend fortement des travaux entrepris sur les divers réseaux concernés.
G. Rama	61	72000.3010.00	Pourquoi seulement 4300.- de salaire ?	C'est l'estimation du temps consacré par les SI pour le réseau des eaux usées et eaux claires. D'autres charges de personnel font l'objet d'imputation interne (cpte 72000.3930.00).
G. Rama	63	73000.3111.00	Pourquoi rien n'était prévu au budget pour ce compte alors qu'il y avait 10'000.- en 2024 ?	Ces montants étaient précédemment budgétisés dans la fonction 73001 qui, suite à une modification de pratique du Canton, n'est plus utilisée et a été regroupée dans la fonction 73000. S'agissant d'achat, les montants peuvent fortement varier d'une année à l'autre. Un montant de CHF 14'400.- a été dépensé en 2025 pour l'achat des emplacements Gastrovert, ce montant avait été prévu dans le budget 2024 mais non dans celui de 2025 car normalement il aurait dû nous être facturé par le fournisseur en 2024.
G. Rama	63	73000.3120.01	Pourquoi rien n'était prévu au budget pour l'électricité ?	Précédemment budgétisés dans la fonction 73001 qui, suite à une modification de pratique du Canton, n'est plus utilisée et a été regroupée dans la fonction 73000.
G. Rama	63	73000.3120.02	Pourquoi rien n'était prévu au budget pour l'eau ?	Précédemment budgétisés dans la fonction 73001 qui, suite à une modification de pratique du Canton, n'est plus utilisée et a été regroupée dans la fonction 73000.
G. Rama	63	73000.3133.00 à 3161.00	Pourquoi rien n'était prévu au budget pour ces comptes ?	Précédemment budgétisés dans la fonction 73001 qui, suite à une modification de pratique du Canton, n'est plus utilisée et a été regroupée dans la fonction 73000.
G. Rama	64	73000.4240.04	Que sont les macarons déchets ?	Il s'agit des macarons de déchetterie pour les communes voisines qui viennent à la déchetterie de Moudon et également de quelque carte de remplacement pour celles qui sont perdues par exemple.
G. Rama	64	73000.4260.07	Y a-t-il moins de textile jeté ou ceux-ci sont-ils moins bien payés ?	Moins bien payé
G. Rama	64	73001	Pourquoi n'y a-t-il rien dans ce compte pour 2025, alors qu'il figure dans le budget ?	Plus utilisé selon directives du Canton. Tout est regroupé dans la fonction 73000.

G. Rama	64-65	73010	Que sont les déchets non urbains ?	Comme indiqué dans la désignation des comptes, il s'agit des déchets de voirie (balayure de route)
G. Rama	65	74100.3142.00	y a-t-il eu des travaux imprévus sur les cours d'eau ? Où ? Quoi ?	Aucuns travaux n'étaient spécifiquement prévu. Des interventions ont dû être effectuées sur le ruisseau de Cornier, à la route de Sottens et sur les abords de la Mérine.
J.-P. Steck	65	75000.3132.00	A quoi correspondent ces frais d'expertise pour la protection des espèces et du paysage ? Rien en 24	Comme mentionné dans le budget, cela concerne la réalisation d'un plan d'action communal en faveur des oiseaux nicheurs dans le cadre du PECC. Une subvention cantonale de CHF 9'000.- a été encaissée en relation avec cet objet dans le compte 75000.4631.00
G. Rama	66	77100.3160.00	N' y a-t-il plus de loyer versé pour la chapelle funéraire ?	Le loyer a été versé en janvier 2026 pour 2025. L'écriture transitoire a été omise à la clôture des comptes 2025.
C. Pico	69	84000.3010.01	Pour quel emploi ce personnel occasionnel/communal ? Frs 9 959,00	C'est un nouveau compte depuis le 01.06.2025 où des contrats de personnel communal sur appel ont été établis avec les guides (avant ils étaient toutes et tous considérés comme indépendants). Ces montants ont initialement été budgétisés en 84000.3130.00 lorsqu'ils viennent travailler comme auxiliaires (montant de CHF 6'000.-) et en 84000.3132.00 (montant de CHF 6'000.-) lorsqu'ils viennent travailler comme guides. Le budget global pour le personnel auxiliaire de l'OT n'a pas été dépassé. À noter également que les CHF 2'500.- de frais de personnel du Comptoir broyard ont été rajoutés dans ce compte par la Bourse, alors que ces frais sont prévus au budget global du Comptoir broyard, dans le dicastère de Promotion économique, et pas à l'OT.
C. Pico	71	84000.4612.00	73'000.- de participation des communes environnantes pour 400'000.- de charges en tout ?	En 2024, l'OT a coûté CHF 397'097.24 (CHF 422'536.38 de charges moins CHF 25'439.61 de revenus). En 2025, l'OT a coûté CHF 300'057.41 (CHF 400'042.95 de charges moins CHF 99'985.54 de revenus), soit une baisse de presque CHF 100'000.-. Ces chiffres en tenant compte que le plan B de la régionalisation (signature de conventions de partenariat avec les communes intéressées) n'inclut ni les revenus des taxes de séjour et des résidences secondaires, ni les cotisations des prestataires).
C. Pico	71	85000.3635.00	Qu'est-ce qui ou qui a été subventionné, svp ?	Il s'agit d'un don de CHF 2'000.- au comptoir d'Oron ainsi que des billets de spectacles de Moudon la Saison offerts à des acteurs de l'économie locale.
S. Demierre	74	91000.3180.00	Réévaluation du du croire très importante en 2025 vs 2024 +925% ? Débiteurs particuliers ? Cas exceptionnel ?	Oui cas exceptionnel. L'AFC a pris en compte la très forte probabilité de non-paiement d'arriérés et d'amendes qui avaient été notifiés à un contribuable en 2024.

S. Demierre	74	91000.3181.00	Pertes sur créances en baisse par rapport à 24 soit 47%, 2024 exceptionnel ?	Ce sont les pertes effectives 2025 sur créances fiscales.
S. Demierre	74	91000.4000.00	Baisse des recettes fiscales des personnes physiques vs 24 malgré l'augm de la population. Taux communal identique. 2024 exceptionnel suite rattrapage taxation ?	Voir réponse compte 91000.3180.00. En définitive, on peut dire que c'est le rendement 2024 qui a été exceptionnel en suite d'un rattrapage fiscal important, mais malheureusement celui-ci ne sera certainement pas encaissé.
S. Demierre	74	91000.4000.01	Pour quelle raison l'impôt sur le revenu à la source est-il indiqué en négatif (-3 571,99) ?	C'était déjà le cas en 2024. Il s'agit de remboursement d'impôt étranger qui ont été indument prélevé à la source en vertu de convention de double imposition avec les pays concernés.
S. Demierre	74	91000.4010.00	Baisse de l'impôt sur le bénéfice vs 24, retard dans la taxation des sociétés ? Départ de sociétés ?	Non, il s'agit d'une diminution sur les taxations définitives des années précédentes.
S. Demierre	75	93000.4621.00	non budgété en 25 et non comptabilisé en 24, à quoi correspond ce calcul ?	Lors de la budgétisation et s'agissant de la 1ère année avec la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV), les montants avaient été budgétés dans les comptes globaux pour qu'ils puissent être comparés à l'ancienne méthode de comptabilisation jusqu'en 2024. La correspondance du montant est expliquée dans le commentaire du compte.
S. Demierre	75	93000.4622.00	Augmentation +46% de la péréquation entre 25 et 24, signifie que nous devenons de plus en plus bénéficiaire de la péréquation intercommunale ? Comment est-ce calculé ?	Oui, cette année notre commune a bénéficié des rentrées fiscales des communes contributrices à la péréquation intercommunale. L'explication est donnée en commentaire du compte.
S. Demierre	75	93000.4622.10	Non budgété en 25 et non comptabilisé en 24, à quoi correspond ce calcul ?	Lors de la budgétisation et s'agissant de la 1ère année avec la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV), les montants avaient été budgétés dans les comptes globaux pour qu'ils puissent être comparés à l'ancienne méthode de comptabilisation jusqu'en 2024. La correspondance du montant est expliquée dans le commentaire du compte.
S. Demierre	76	96300.4411.00	Pas de vente immo corporelles en 2025 ?	Si, vente d'une fraction de parcelle du couvert de la Grenette pour le montant symbolique de CHF 1.-

R. Tatone G. Rama	85	3161	Pourquoi une telle différence avec le budget ? Et avec le compte 24 ?	Pour les écarts les plus conséquents : Compte 34130.3161.00 : + CHF 14'000.- location patinoire mobile, Compte 73000.3161.00 : + 5'760.- location matériel GastroVert non prévue au budget
S. Demierre	85	318	Réévaluation sur créance, brève explication fournie mais peut-on avoir un peu plus d'explication sur ce + CHF env. 650'000	Voir réponse du compte 91000.3180.00

S. Demierre	85	33	dim de 20% sur les amortissements ? Changement de méthode ou autre raison ?	Les amortissements planifiés sont calculés de manière linéaire dès l'année qui suit la mise en service ou l'exploitation des investissements. Lors de l'établissement du budget, on estime la date de mise en exploitation des investissements et cela peut parfois être différent de la mise en exploitation effective, d'où la différence sur le montant des amortissements.
J.-P. Steck	86	3637	CHF 96000 au budget alors qu'env. CHF10'000 chaque année, Budget 26 : 108'000. Explications sur ces chiffres ?	La principale différence provient des mesures prévues dans le cadre des aides dans les domaines des économies d'énergie pour lesquels aucune demande n'a encore été faite à la commune (voir préavis no 59/24)
S. Demierre	89	44	dim gains provenant des ventes immo + baisse des taux int déb ?	Seulement CHF 1.- de gain sur les ventes immobilières et baisse de moitié des intérêts moratoires facturés aux contribuables par l'administration cantonale des impôts

## Commentaires sur les comptes

### Ecart en valeur absolue et valeur relative entre l'exercice 2025 et le budget 2025.

LIBELLE COMPTES	COMPTES 2025	BUDGET 2025	ECART	EN %	
30 Charges du personnel	6 141 386	6 512 139	-370 753	-5,7%	
31 Charges de biens et services et autres ch.	7 610 346	6 650 077	960 269	14,4%	
33 Amortissements du patrimoine administratif	1 583 760	1 764 900	-181 140	-10,3%	
34 Charges financières	264 431	249 607	14 824	5,9%	
35 Attributions aux financements spéciaux	907 834	174 909	732 925	419,0%	
36 Charges de transfert	16 939 063	16 630 092	308 971	1,9%	
37 Subventions redistribuées	140	0	140	0,0%	
38 Charges extraordinaires (2023 & ant = GR35)	3 700 000	500 000	3 200 000	640,0%	
39 Imputations internes	1 581 205	1 515 410	65 795	4,3%	
<b>3</b>	<b>Somme charges</b>	<b>38 728 165</b>	<b>33 997 134</b>	<b>4 731 031</b>	<b>13,9%</b>
<b>LIBELLE COMPTES</b>	<b>COMPTES 2025</b>	<b>BUDGET 2025</b>	<b>ECART</b>	<b>EN %</b>	
40 Revenus fiscaux	11 633 766	10 633 000	1 000 766	9,4%	
41 Revenus régaliens et de concessions (+anc 44 MCH1)	1 177 200	1 316 200	-139 000	-10,6%	
42 Taxes	6 534 131	5 588 550	945 581	16,9%	
43 Revenus divers	210 183	21 500	188 683	877,6%	
44 Revenus financiers	3 329 572	3 056 253	273 319	8,9%	
45 Prélèvements sur les financements spéc.	88 703	179 706	-91 003	-50,6%	
46 Revenus de transfert	14 393 270	11 727 156	2 666 114	22,7%	
47 Subventions à redistribuer	140	0	140	0,0%	
49 Imputations internes	1 581 204	1 515 409	65 795	4,3%	
<b>4</b>	<b>Somme produits</b>	<b>38 948 169</b>	<b>34 037 774</b>	<b>4 910 395</b>	<b>14,4%</b>
	<b>Résultat exercice</b>	<b>220 004</b>	<b>40 640</b>	<b>179 364</b>	<b>441,3%</b>

Le résultat de l'exercice 2025 laisse apparaître un bénéfice de CHF 220'004.20 contre un bénéfice prévu au budget 2025 de CHF 40'640.36.-. Le bénéfice est donc supérieur à la prévision de CHF 179'363.84, soit 441.3%.

Nous rappelons que le budget est élaboré avec une prudence plus que certaine, à l'instar des budgets relatifs aux exercices comptables précédents.

En ce qui concerne la réserve de politique budgétaire, une attribution de CHF 3'700'000.- a pu être réalisée alors que le budget prévoyait une attribution à cette réserve de CHF 500'000.-. Cet écart important provient très largement des revenus supérieurs de la péréquation intercommunale et des recettes fiscales.

Pour rappel, lors de l'exercice comptable 2024, l'attribution se montait à CHF 3'500'000.-. Pour les exercices 2023 et antérieurs, les attributions étaient comptabilisées dans le groupe de comptes 35 « Attribution aux financements spéciaux », conformément aux normes MCH1.

#### Ecarts en valeur absolue et valeur relative entre l'exercice 2025 et l'exercice 2024.

LIBELLE COMPTES	COMPTES 2025	COMPTES 2024	ECART	EN %	
30 Charges du personnel	6 141 386	5 861 708	279 678	4,8%	
31 Charges de biens et services et autres ch.	7 610 346	6 989 751	620 595	8,9%	
33 Amortissements du patrimoine administratif	1 583 760	1 995 135	-411 375	-20,6%	
34 Charges financières	264 431	233 004	31 427	13,5%	
35 Attributions aux financements spéciaux	907 834	643 607	264 227	41,1%	
36 Charges de transfert	16 939 063	13 061 441	3 877 622	29,7%	
37 Subventions redistribuées	140	0	140	0,0%	
38 Charges extraordinaires (2023 & ant = GR35)	3 700 000	3 500 000	200 000	5,7%	
39 Imputations internes	1 581 205	1 429 713	151 492	10,6%	
<b>3</b>	<b>Somme charges</b>	<b>38 728 165</b>	<b>33 714 360</b>	<b>5 013 805</b>	<b>14,9%</b>
<b>LIBELLE COMPTES</b>	<b>COMPTES 2025</b>	<b>COMPTES 2024</b>	<b>ECART</b>	<b>EN %</b>	
40 Revenus fiscaux	11 633 766	12 126 994	-493 228	-4,1%	
41 Revenus régaliens et de concessions (+anc 44 MCH1)	1 177 200	1 053 009	124 191	11,8%	
42 Taxes	6 534 131	6 473 113	61 018	0,9%	
43 Revenus divers	210 183	169 201	40 982	24,2%	
44 Revenus financiers	3 329 572	3 835 734	-506 162	-13,2%	
45 Prélèvements sur les financements spéc.	88 703	143 336	-54 633	-38,1%	
46 Revenus de transfert	14 393 270	8 779 915	5 613 355	63,9%	
47 Subventions à redistribuer	140	0	140	0,0%	
49 Imputations internes	1 581 204	1 429 713	151 491	10,6%	
<b>4</b>	<b>Somme produits</b>	<b>38 948 169</b>	<b>34 011 015</b>	<b>4 937 154</b>	<b>14,5%</b>
	<b>Résultat exercice</b>	<b>220 004</b>	<b>296 655</b>	<b>-76 651</b>	<b>-25,8%</b>

Le résultat de l'exercice 2025 laisse apparaître un bénéfice de CHF 220'004.20 contre un bénéfice 2024 de CHF 296'655.06.-. Le bénéfice est donc inférieur au résultat précédent de CHF 76'650.86, soit 25.8%.

#### Explications sur certains écarts

- Groupe 33 « Amortissements du patrimoine administratif »

Nous constatons une diminution des charges d'amortissement entre le résultat de l'exercice 2025, le budget 2025 et les comptes 2024.

Cette évolution s'explique notamment par les différences existantes entre les normes MCH1 et MCH2 en matière de durée d'amortissement des actifs. En effet, selon les catégories d'actifs concernées, les durées d'amortissement prévues par les normes MCH2 sont généralement plus longues que celles appliquées sous MCH1. Par conséquent, la charge d'amortissement est répartie sur une période plus étendue, ce qui entraîne une diminution du montant comptabilisé annuellement.

- Groupes 36 et 46 « Charges et revenus de transferts »

Il s'agit surtout des effets de la péréquation intercommunale. Nous constatons une hausse sensible de ces postes comptables, autant sur les charges que les produits.

Le calcul de la péréquation est relativement complexe. Il prend notamment en compte plusieurs critères, tels que le nombre d'habitants de la commune, la superficie de son territoire, ainsi que d'autres indicateurs définis par la législation en vigueur.

Nous relevons que pour l'exercice 2025 et comparativement à l'exercice 2024, un excédent net de CHF 1'735'733,12 a été comptabilisé en faveur de la commune.

- Groupe 40 « Revenus fiscaux »

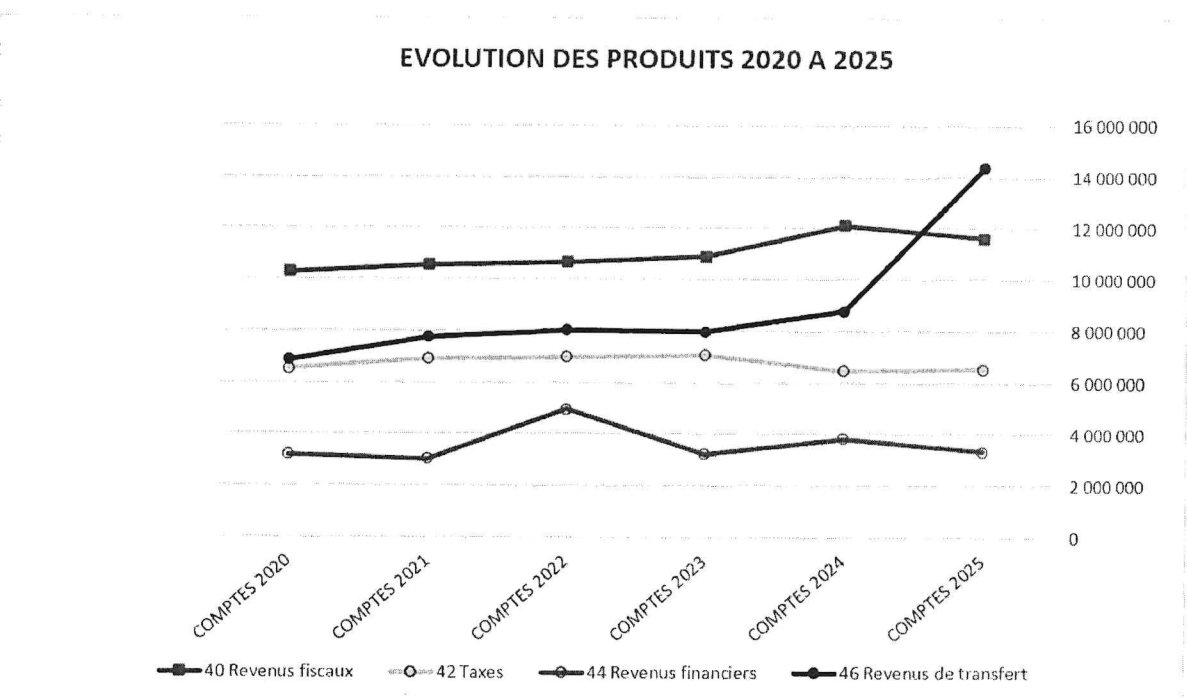
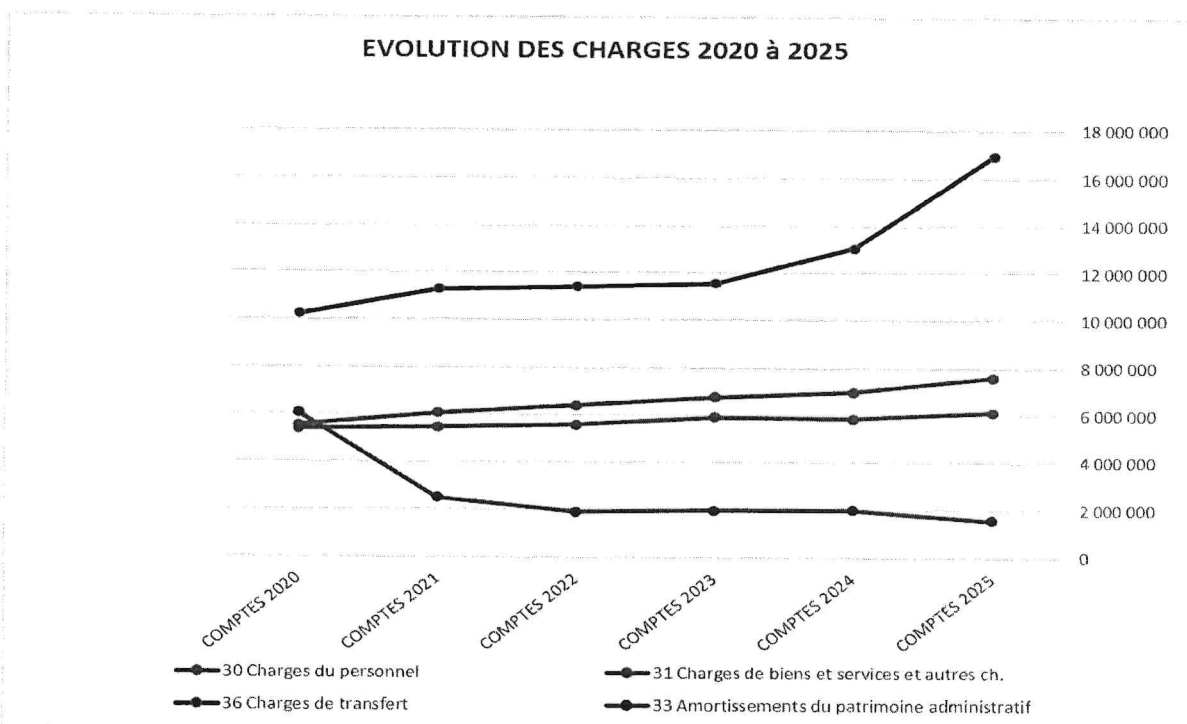
En comparaison avec les résultats de l'exercice 2024, nous constatons, pour le groupe 40, une diminution de 4,1 %.

Cet écart s'explique principalement par un effet exceptionnel enregistré lors de l'exercice 2024, ayant généré un impact financier significatif qui n'avait pas été budgété.

Toutefois, ce produit a dû faire l'objet, en 2025, d'une provision pour débiteurs douteux. Cette correction a eu un impact défavorable sur le résultat de l'exercice 2025

Nous relevons que l'augmentation de la population à Moudon au cours des dernières années a eu un effet positif sur l'évolution des recettes fiscales sur le long terme, en particulier celles provenant de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques.

Graphiques illustrant l'évolution de certaines charges et certains produits relatifs aux exercices comptables 2020 à 2025



## Vœux de la commission

La COGEFIN souhaite :

- 1) Une meilleure communication du collège municipal au Conseil sur l'avancement des différents préavis ouverts, ou sur les raisons qui empêchent leur clôture.
- 2) A nouveau, une meilleure répartition des préavis sur les différentes dates de conseils ou la fixation d'office d'une séance de Conseil supplémentaire, facultative.
- 3) Une prise en charge efficace de la gestion des déchets, qui péjorent l'image de la ville.

## Conclusion et décharge

Forte de son examen de la gestion et des comptes 2025, la COGEFIN, vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, à l'unanimité des membres présents, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- Vu le préavis de la Municipalité 110/26 ;
  - Ouï le rapport de la COGEFIN chargée de son étude ;
  - Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
1. **Approuve la gestion de la Municipalité pour l'année 2025 et lui en donne décharge,**
  2. **Adopte les comptes communaux 2025, avec un excédent de recettes de CHF 220'004.20.**

### Membres de la COGEFIN ayant participé à l'élaboration de ce rapport :

Sandrine BOSSE BUCHANAN, Céline OMBELLI, Filiz DEMIR, Michelle GRANDJEAN, Nicole SCHEIDT, Karine WEBER CAVIN, Frédéric BESSE, Julien PITTET, Jakup ISUFI.

### Membre de la COGEFIN ayant participé au vote du 10 juin 2026 :

Sandrine BOSSE BUCHANAN, Céline OMBELLI, Nicole SCHEIDT, Karine WEBER CAVIN, Frédéric BESSE et Jakup ISUFI.

Moudon, le 10 juin 2026

La présidente de la COGEFIN

Karine WEBER CAVIN

## Gestion 2025

Le rapport de gestion 2025 a été remis à la commission le 7 avril 2026 dans sa version provisoire et le 1<sup>er</sup> juin 2026 dans sa version définitive.

Comme pour les comptes, la COGEFIN a d'abord pris connaissance du rapport, transmis sa liste de questions aux conseillers municipaux puis a entendu ces derniers, séparément, dans un temps de discussions ouvertes.

Ci-dessous, vous trouverez d'abord la liste des questions posées aux conseillers municipaux avec leurs réponses. Contrairement aux comptes, les questions de gestion sont regroupées par dicastère, de façon à faire part directement des points traités oralement dans nos différents échanges.

Puis vous trouverez les rapports des deux sous-commissions « Service Urbanisme et police des constructions » et « Fermes communales », ainsi qu'un bref état des lieux des motions et postulats déposés au cours de la législature 2021-2025 et auxquels des réponses n'ont pas encore été apportées.

### Dicastères de Carole PICO

Dicastère	p.	Question	Réponse
Admin gén.	16	Greffe en surcharge de travail, quelles pistes ?	La surcharge résulte d'une absence longue durée en 2025. Le rythme de travail est soutenu au greffe municipal mais absorbé par le personnel.
Admin gén.	16	Suite à l'engagement du responsable RH, et son poste partagé avec l'AIMSLE, le taux de 50% est-il suffisant pour couvrir la part de chaque administration ?	En réalité après 9 mois d'activité, le travail pour la commune est de 70 à 80%, le reste pour l'AIMSLE.
OT	17	La collaboration avec la commune de Lucens va-t-elle continuer pour les prochains comptoirs broyards ?	L'intention est de continuer. La décision reviendra aux autorités en fonction dès le 1er juillet 2026,
OT	28	Mention d'un panneau didactique "vers le centre médical". Où est-il ?	Devant le mur de braie ; accès par le côté du centre médical.
OT	35	Provenance de qui ??? Sur combien de personnes cette statistique porte-t-elle ?	La statistique de provenance porte sur les 248 participant.e.s aux visites guidées publiques de l'OT.

Lors de notre rencontre, Carole PICO a invité Nadia ATIENZA, responsable de l'Office du Tourisme, afin de pouvoir répondre plus clairement à certaines questions de la COGEFIN. Les pertes et profits de l'OT sont commentées. Depuis la régionalisation, le budget est bien respecté, malgré le fait qu'Oron n'est intégré (et ne paye) que depuis juillet 2025 et que les taxes de séjour, prévues comme revenu dans le projet, en ont été exclues.

La discussion avec Nadia ATIENZA permet de se rendre compte que l'OT touche de nombreuses personnes en dehors du cercle des communes qui le compose, et que son travail est en constant développement.

L'équipe se relaie pour le travail du week-end, ils cherchent à limiter le tournus à 2 week-end par mois et par personne. L'OT occupe encore six personnes en extra pour assurer les différentes visites guidées proposées.

Lors de la discussion, il a été précisé que l'AIMSLE sollicitait relativement peu le responsable RH, malgré le fait que leur nombre d'ETP est plus élevé que celui de la Commune. Il s'implique dès lors plus pour la gestion du personnel communal.

### **Dicastères de Serge DEMIERRE**

La COGEFIN n'a malheureusement pas reçu les réponses de Serge DEMIERRE à ses questions sur la gestion.

Pour 2025, l'eau consommée provient exclusivement du pompage de la nappe phréatique, ce qui occasionne des coûts d'électricité. L'OFCO est en train de modifier les normes suisses sur le chlorothalonil pour les adapter aux normes européennes. Dès lors, Moudon pourrait reprendre l'exploitation d'une partie de ses sources et couvrir ainsi une très grande partie de notre consommation. Le réseau de captage des sources et ses réservoirs sont fonctionnels et adaptés aux exigences sanitaires actuelles.

Les alarmes sur le réseau d'eau sont celles de fuites détectées par le système de surveillance. Il y a un contrôle de la turbidité de l'eau, qui ferme les vannes distributrices à certains niveaux, mais il n'y a pas de détection d'éventuelles pollutions du système.

Serge Demierre ajoute qu'il va initier un programme de mesure des PFAS, de manière à anticiper d'éventuelles directives cantonales ou fédérales.

Interpelé sur le dépassement lié aux aménagements communaux de la jonction Sud, le municipal répond que le rejet du préavis 102/26 était inutile puisque les entreprises avaient déjà été payées et l'argent dépensé.

### **Dicastères de Roger MULLER**

La discussion porte essentiellement sur les écoles et les bâtiments, plus spécialement leur entretien.

Des travaux d'entretien sont très régulièrement exécutés sur les quelques 30 bâtiments principaux de la commune (le rapport en mentionne env. 70, mais il s'agit de tous les bâtiments, y compris les réservoirs, abri, etc). Il s'agit d'un travail important et permanent, que ce soient des travaux de petite taille ou plus importants.

Certains bâtiments, comme le bâtiment Robinson, sont vétustes et posent passablement de problèmes, demandant également des travaux dans le but d'en garantir l'aspect sanitaire.

Des réparations générales s'imposent également lorsqu'un élément d'une même série lâche (WC par exemple) afin d'éviter des dysfonctionnements à répétition et des déplacements inutiles des entreprises.

Roger MULLER nous renseigne avec précision sur le matériel d'exploitation, plus spécialement de la Charmille. Il est à noter que certains gros achats peuvent être effectués sur deux années scolaires, mais une seule année civile, ce qui peut faire fortement fluctuer les montants totaux dans nos comptes.

Les travaux pour éliminer la bouche d'aération à l'extérieur de l'Hôtel-de-Ville ne sont pas encore effectués. Le municipal nous informe que différentes solutions, complexes, sont en discussion, plus spécialement avec la conservatrice du patrimoine en charge de la ville.

La Châtelaine est toujours utilisée par l'EVAM. Le bâtiment n'est pas adapté pour héberger les UAPE et de nombreuses associations s'y intéressent, notamment le HIB.

A la veille de son départ, Roger MULLER regrette de ne pas avoir pu investir plus dans l'entretien et la réfection de St-Etienne et des fermes.

### **Dicastères de Gzim RAMA**

Le projet de collectes des ordures ménagères initié par le postulat Blaser est questionné. Le rapport de la commission est en attente, mais ni une solution uniformisée (seulement des Molok p. ex.) ni une solution mixte (Moloks et bennes compactantes p. ex.) ne peuvent être envisagées pour des questions techniques et organisationnelles.

Les places de collectes des déchets ménagers, surtout vers l'Arsenal, « débordent » fréquemment. Le service de la voirie garde le site à l'œil, et effectue désormais des tournées de prévention en cours de week-end pour remédier à la saleté. Il est également envisagé de placer ces zones sous surveillance caméra pour éviter les dépôts intempestifs.

Le poids des ordures ménagères par habitant a augmenté de façon assez marquée en 2025, revenant au niveau d'avant la collecte GastroVert. Ce n'est pas forcément une absence de tri des déchets organiques puisque les quantités collectées par GastroVert ne diminuent pas. Gzim RAMA souhaite développer ce concept, qui semble très apprécié.

Concernant le recyclage des textiles, le municipal explique que le contrat est signé pour 4 ans, mais que la Commune a accepté une diminution de la rémunération demandée par la société pour 2025. Les rendements devraient être plus élevés pour 2026.

La dépollution des ex-usines Silva – situées entre la Gare, la Landi et Ingold – a été demandée par le canton. Cette opération est délicate, le site est localement très pollué par les bains de trempage des poteaux et les places de séchage. La collaboration se poursuit avec le service compétent de l'Etat pour des solutions techniques et financières.

### **Dicastères de Jean-Philippe STECK**

Aménag. Terr.	41	Qu'est-ce qu'un développement maîtrisé vers l'intérieur ?	Le « développement vers l'intérieur » vise à accueillir de nouveaux logements et activités principalement dans les secteurs déjà urbanisés, afin de limiter
------------------	----	---	---

			<p>l'étalement urbain et préserver les surfaces naturelles et agricoles. Le terme « maîtrisé » souligne la volonté de garantir un développement harmonieux, cohérent avec la qualité de vie et les capacités des infrastructures communales.</p> <p>C'est le vocabulaire officiel cantonal et fédéral en matière d'aménagement du territoire.</p>
Aménag. Terr.	41	Quelle est la zone d'activité visée par un nouveau PACOM ?	<p>C'est toute la zone d'activité de Moudon qui était dessinée en blanc (= hors périmètre) dans le PACom validé par le CC en décembre 2025 et qui devra faire l'objet d'un PACom complémentaire. Car, comme cela n'était pas inclut dans le PACom, c'est toujours le règlement de 1973 qui est en vigueur et est largement périmé. Cela inclut, du nord au sud : ZI Pré-Bryand, Ch. de Bronjon, Ch. du Devin, Ch. de la Pussaz, ZI Grand-Pré, Bressonaz. L'objectif est avant tout de moderniser et uniformiser les réglementations. Ces zones étant déjà largement construites, les enjeux sur les droits à bâtir sont secondaires.</p>
Informatique	46	Les sites d'hébergement des divers sites informatiques sont-ils en Suisse ?	Oui, c'est obligatoire pour se conformer à la législation sur la protection des données.
Forêts	47	Les forêts ne sont-elles pas maintenant gérées par le regroupement forestier Broye-Jorat?	<p>Oui, le garde forestier est un collaborateur du Groupement Forestier Broye-Jorat dont l'activité est dédiée au triage n°57. Ce triage qui recouvre le territoire de la Commune de Moudon, mais aussi de Bussy et de Chavannes. Il est donc correct qu'il n'y a pas de salaires dans les comptes communaux. Toutefois, il n'est pas dédié à 100% pour la Commune de Moudon.</p>
Forêts	47	2400m3 de bois pourraient être exploités. Combien seraient nécessaires, dans la situation actuelle, pour le CAD ? Quelle est la situation du marché du bois en Europe, est-il encore utile de l'exploiter ?	<p>À ce stade, nous ne disposons pas encore des données suffisamment précises pour déterminer exactement quelle quantité de bois serait nécessaire à l'alimentation complète du CAD à long terme. Il apparaît toutefois</p>

		<p>déjà clairement que les ressources issues des seules forêts communales ne seront pas suffisantes lorsque le réseau sera pleinement développé.</p> <p>La stratégie envisagée consiste donc à privilégier en priorité la ressource locale (groupement forestier), puis régionale (groupements voisins), afin de conserver autant que possible une logique de proximité et de limiter les transports.</p> <p>Concernant le marché du bois, l'exploitation forestière en Suisse n'est plus réellement rentable depuis plusieurs années sans le soutien des subventions cantonales et fédérales, en particulier dans les forêts de protection ou présentant des contraintes d'exploitation importantes. Cela étant, l'entretien et l'exploitation des forêts restent indispensables, indépendamment de la seule logique économique.</p> <p>En effet, les coupes sont nécessaires pour des raisons sanitaires (maladies, bostryches, arbres dangereux), pour assurer la sécurité du public, entretenir les peuplements forestiers et adapter les forêts aux changements climatiques. Dès lors que ces interventions doivent de toute façon être réalisées, il apparaît pertinent de valoriser localement cette ressource bois, notamment dans le cadre d'un chauffage à distance, plutôt que de recourir exclusivement à des énergies importées.</p> <p>Enfin, malgré les fluctuations actuelles du marché européen du bois, le bois-énergie local conserve un intérêt stratégique important en matière d'autonomie énergétique, de valorisation des ressources régionales et de transition climatique.</p>
--	--	--

## Dicastères de Felix STURNER

Enfance et jeunesse	54	Le TSP est à 60% et en formation en cours d'emploi. Il travaille donc à 60% pour Moudon. Les cours ne sont pas compris dans ces 60% ?	La formation du TSP ayant dès son engagement été prévue "en cours d'emploi", il n'y a pas de distinction entre les heures de présence communales et celles effectuées à l'ESSIL. Par ailleurs, ses cours se sont terminées ce printemps et il ne reste que la défense du travail de diplôme comme obligation scolaire.
Enfance et jeunesse		Quelle est l'ambiance à la Loge, y a-t-il eu des dégradations ? Qui en est le nouveau responsable ?	L'appellation officielle du lieu est LoJe pour abréviation de "Local des Jeunes", il n'y a donc aucun rapport avec le monde du théâtre ou de l'opéra. En ce qui concerne le fond de la question, on doit clairement dire que le problème ne provient pas des personnes qui fréquentent la LoJe et s'y comportent de manière tout à fait civilisée, mais bien d'individus extérieurs qui, pour des raisons inconnues, s'en prennent aux infrastructures. Les dégradations ne sont donc pas dues à celles et ceux qui fréquentent les lieux. Quant à la deuxième partie de la question, cette dernière est incompréhensible étant donné que depuis l'ouverture de la LoJe la responsable en est Marita Maiurano dont le contrat a été normalisé après des années de paiement à l'heure.

La discussion porte essentiellement sur le poste du TSP (travailleur social de proximité).

Le cahier des charges de ce dernier ne nous est pas communiqué ; les réponses reçues à ce sujet restent malheureusement vagues. Sa formation est payée par la commune, moyennant une durée d'engagement fixe.

C'est le poste le plus libre de l'administration communale, il timbre par téléphone, car ses horaires sont très dispersés sur la journée (présence en soirée, nuit, jours fériés – Brandons p. ex.). Il travaille essentiellement avec les 12-25 ans, mais intervient également, en cas de besoins et/ou d'urgence avec tout autre type de public.

Des rencontres se déroulent régulièrement entre les assistants de sécurité publique, le travailleur social de proximité, la Fondation Cherpillod et les écoles pour réfléchir en commun et cadrer sans triangulation possible les situations compliquées et problématiques.

Il est regrettable de constater qu'il s'agit du seul employé dédié au social de la commune et l'engagement d'un assistant social (dont le travail n'est pas le même) se justifierait pleinement afin de soulager le TSP de l'administratif et de certaines interventions.

Il est également à souligner que le district ne dispose pas, comme tous les autres districts vaudois, d'un Conseil régional spécifique qui permet de relayer les problématiques au niveau de la région et du canton.

### Dicastères de Rafael TATONE

Sécurité et sports	58	Au vu des nombreuses tâches effectuées, l'effectif de la sécurité publique est-il suffisant ?	Effectivement comme vous avez pu le constater dans le rapport de gestion ainsi qu'à travers les missions demandées, le nombre de trois collaborateurs devient désormais insuffisant et l'engagement d'une 4 <sup>ème</sup> personne serait opportun.
Sécurité et sports	58	Qu'advient-il des vélos trouvés non réclamés ?	Il existe une procédure : transmettre le numéro de châssis à la gendarmerie, conserver les vélos pendant six mois, publier un avis dans la FAO, puis les remettre à des associations. Il est à noter que les vélos retrouvés sont généralement en mauvais état.
Sécurité et sports	59	De quel type de poursuites s'agit-il ? Et une augmentation de ces dernières liée à quoi ?	Toutes sortes de poursuites et commandement de payer.
Sécurité et sports	62	Quels sont les retours sur le cadeau de naissance (body) ? Est-ce un cadeau apprécié ? Est-ce que la commune offre autre chose comme cadeau de naissance ?	J'ai reçu le retour de deux mamans et d'un papa, qui estiment que ce cadeau est une bonne idée et qu'il est apprécié. Par ailleurs, le ramassage des couches-culottes usagées est gratuit.

Rafaele TATONE nous indique que la solution « macaron de parage » lui paraît satisfaisante. La politique concernant le stationnement est restée la même cette année mais les contrôles se sont intensifiés afin de lutter contre le parking hors case et les incivilités. Interpelé sur les incivilités dans la zone 20 et le manque de respect envers les piétons, le municipal informe seulement de mesures ponctuelles à venir.

Il fait aussi un point de situation de la procédure concernant RétroBus, qui est en cours de règlement. Les ASP vont ponctuellement contrôler la situation sur les parcelles concernées afin d'éviter une reprise des dépôts.

Enfin, le DDP en faveur d'Etoile Broye ne portait que sur le bâtiment et non sur les terrains, ce qui justifie la prise en charge des coûts des travaux de ces derniers par la commune.

## **Rapport de la sous-commission « Service Urbanisme et police des constructions »**

Dans la suite des services communaux auxquels la COGEFIN s'est intéressée, celle-ci a choisi cette année de se pencher sur le service « Urbanisme et police des constructions ». Nous avons rencontré en date du 20 avril 2026 en salle de Mazan Messieurs Jean-Philippe Steck Municipal et Monsieur Jorge Rocha, responsable du service de l'urbanisme de la ville de Moudon. Nous les remercions tous deux pour le temps qu'ils ont accordé à répondre à nos questions et à nous rencontrer.

Il faut tout d'abord préciser que le service appelé anciennement « bureau technique » a été renommé « Urbanisme et police des constructions » pour mieux refléter les missions actuelles.

Ce service compte 2,5 ETP. Il est dirigé par M. J. Rocha, architecte de profession à 100%, secondé par un collaborateur technique, dessinateur en génie civil de profession (depuis 2025) à 100% et par une secrétaire à 50%. Une apprentie à 40% complète également le service depuis 2025.

Depuis son arrivée à la tête du service en janvier 2024, M. Rocha a déjà mis en place toute une série de procédures afin de structurer et simplifier le travail de ce service. Ces nouvelles mesures sont indispensables, car les demandes d'autorisations sont toujours plus nombreuses et toujours plus complexes ; les exigences techniques et sécuritaires demandent toujours plus de travail administratif. De plus, chaque demande de renseignement doit être prise en compte dans un délai raisonnable et doit être archivée. L'arrivée d'un nouveau membre dans le service est donc bénéfique, mais elle ne répond encore pas complètement à la masse de travail dont le service doit faire face. A titre d'exemple, chaque demande de construction est étudiée par le service et est ensuite envoyée à un bureau d'étude (ABA) pour les dossiers les plus complexes, car le temps manque au service moudonnois.

M. Rocha ajoute également que les dossiers sont maintenant si complexes qu'ils demandent des compétences très diverses et très spécifiques. Il estime ainsi que le service pourrait gagner en efficacité avec au minimum 2 personnes de plus, dont notamment un-e urbaniste.

M. J-P Steck est bien conscient des besoins, mais, étant donné que le service a déjà obtenu un ETP de plus en 2025, rien n'est prévu pour le moment en augmentation de personnel. A la question d'un regroupement du service avec celui d'autres communes, il répond que la question a été étudiée, mais que cela coûterait plus cher que la situation actuelle.

M. J-P Steck se rend dans le service une fois par semaine et est très satisfait de toute l'équipe. Quant à M. Rocha, il affirme que l'ambiance de travail est exceptionnelle, même si la charge de travail est élevée.

Afin de préparer au mieux cette réunion, dans le but d'établir un état des lieux du service, mais en aucun cas d'un jugement sur la façon de travailler du service, nous avons envoyé nos questions auxquelles nous avons les réponses ci-dessous :

### **Questions :**

**A quoi en sont les projets suivants ; centre-ville, colline du Fey, chauffage à distance, PAcorn ?**

#### **Centre-Ville – Etape #2 (JPS)**

Ce projet est mené par un groupe municipal (RT, GR, JPS) accompagné de Blaise Cordey et Jorge Rocha, ainsi que de nos mandataires. Pas par le service UPC en tant que tel.

Le phase de complément d'étude est terminée, le projet est actuellement en cours d'examen par la DGMR et les appels d'offre vont démarrer ces prochaines semaines dans le but de présenter un préavis pour un crédit de réalisation lors du premier semestre de la prochaine législature. Les propriétaires et les commerçants seront informés du projet détaillé en amont,

et il y aura également une séance d'information publique pour la population en parallèle du dépôt du préavis.

Remarque de la sous-commission : à la question de savoir si la municipalité a une estimation du « risque archéologique », M. J-P Steck répond que les fouilles sont pour moitié à la charge de la commune et pour moitié au canton. Afin de ne pas avoir de mauvaise surprise, la décision a été prise de faire faire des sondages (environ 10) pour estimer la densité des vestiges archéologiques, pour une somme de CHF 25'000 à 30'000.-.

### **Colline du Fey (JPS)**

A la suite du plan d'affectation du même nom, l'ECA a effectué un concours d'architecture en 2023-24. Actuellement, le bureau d'architecte lauréat est en train de développer son projet. Une mise à l'enquête publique est envisagée pour fin 2026, avec une mise sur le marché pour 2030-2031. Il est projeté 5 immeubles pour environ 80 logements, ainsi qu'un bâtiment abritant un EMS avec environ 60 emplois. Le concours d'architecture a fait l'objet d'une brochure qui peut être consultée au service UPC sur demande.

### **Chauffage à distance (JPS)**

Réponse par JPS :

Le chauffage à distance est développé par Moudon Energies SA. Jean-Philippe Steck et Serge Demierre sont les délégués de la Municipalité au Conseil d'administration. Le service UPC n'est pas impliqué.

Des communications sont réalisées dans chaque édition du journal communal.

Le réseau se développe de manière assez visible pour les citoyens, secteur par secteur, et la centrale de chauffage à distance devrait être réalisées sur le site de la déchetterie de Bronjon. On espère actuellement une mise en service de la centrale pour la saison de chauffe 28-29.

Remarque de la sous-commission : A la question de savoir pourquoi le conditionnel est utilisé pour la construction de la centrale, M. J-P Steck répond que des sondages ont été faits sur le terrain de la future centrale, et que le terrain n'est pas aussi bon qu'attendu. Le délai de 2028-2029 est donc hypothétique.

### **PACom (JPS)**

Le PACom a été accepté par le Conseil Communal en décembre dernier, il est maintenant en cours d'approbation par la DGTL, puis le Conseil d'État. On attend donc impatiemment de savoir si le projet est accepté tel quel par le canton, ou si certains secteurs seront retoqués, et devront être encore rediscutés, voir faire l'objet de nouveaux compléments.

### **État des lieux des affaires courantes en 2025**

Nous vous proposons de vous présenter le rapport de gestion 2025 du service, ainsi que le tableau de suivi "police des constructions" qui est continuellement tenu à jour par Adrien Michod pour UPC.

Il y a une légère réduction des demandes de permis de construire, alors que les travaux ne sont pas en baisse.

Le bureau s'occupe entre autres de toutes les demandes de construire pour Moudon, des demandes de l'urbanisme, suivi des chantiers, permis d'habiter, pour 2026 suite au drame de Cran Montana des contrôles sont effectués dans les établissements publics, à la suite d'une liste des lieux pouvant être « dangereux ». Il y a aussi le suivi des chantiers. Monsieur Rocha est en place depuis 2024, des procédures ont été établies afin de garantir une traçabilité des dossiers. Ce travail n'est pas encore fini mais il est très important pour le suivi des dossiers. Actuellement le service est doté de 2,5 EPT (Madame Isabelle Weber et Messieurs Rocha et Michoud) mais cela n'est pas suffisant au vu de la masse de travail interne et externe qui doit

être effectuée aujourd'hui avec l'évolution des lois et des règlements en vigueur. En outre, le volume des demandes écrites sont plus importantes.

Actuellement il y a une collaboration avec le bureau ABA Partenaires à Lausanne pour gérer les demandes qui ne sont pas des demandes simples. C'est un système qui fonctionne bien mais qui n'empêchera pas d'avoir des renforts pour le travail du bureau et extérieur. Être exigeant pour la police des constructions et important pour la ville de Moudon car cela permet d'avoir une harmonie et d'avoir une belle ville.

Les possibilités d'engagements dépendront du budget. Le service bénéficie d'une très bonne ambiance de travail, ce qui est important.

**Les demandes de permis de construire sont-elles conformes avec l'autorisation de délivrer ? Y a-t-il un suivi ? (J. Rocha)**

Nous comprenons votre question comme portant sur la cohérence entre les demandes de permis déposées, leur mise à l'enquête, et les autorisations délivrées, ainsi que sur le respect du cadre légal. À ce titre, le processus en place garantit que : les dossiers sont contrôlés quant à leur conformité légale et réglementaire avant décision, toute modification ou condition particulière est formalisée dans la décision, les cas nécessitant des dérogations sont traités explicitement et motivés.

Dans le cas où le porteur de projet souhaite apporter des modifications au permis de construire, la procédure à suivre dépendra de l'ampleur de celles-ci. Pour des modifications significatives, une enquête complémentaire pourra être requise ou, le cas échéant, le dépôt d'une nouvelle demande de permis de construire sera nécessaire. En revanche, pour des modifications mineures sans impact particulier (p. ex. déplacement de cloisons), il sera demandé de fournir des plans de révision en fin de travaux. Ces documents permettront d'attester des adaptations réalisées et de disposer d'un dossier final conforme à l'exécution.

**Pour Moudon, y a-t-il beaucoup de demande de changement en cours des travaux ? (JPS)**

Difficile de juger s'il y en a beaucoup, mais cela arrive plusieurs fois par année. Selon la nature du changement, des autorisations complémentaires, voir une mise à l'enquête complémentaire, sont demandées - voir réponse précédente.

**Par rapport au plan climat, à l'heure actuelle, qu'est ce qui a été accordé comme subventions ? (JPS)**

Il n'y a, après trois mois, aucune subvention accordée.

**Par rapport au chauffage à distance y a-t-il des propriétaires intéressés à s'y raccorder ? (JPS)**

*(Cette question n'est pas de la responsabilité du service UPC. Réponse par JP Steck, membre du CA de Moudon Energies SA)*

*Oui, bien entendu, l'ensemble des contrats signés représente, à ce jour, un volume d'énergie de 10'586 MWh/an (l'équivalent de 1 million de litre de mazout par an)*

**Respect du Règlement Communal d'Urbanisme (RCU) : Le projet respecte-t-il les densités, les coefficients d'occupation du sol et les alignements prévus ? (J. Rocha)**

La commune de Moudon ne dispose pas d'un "Règlement Communal d'Urbanisme (RCU)". Les bases légales applicables sont le PACom et son règlement (RPACom), ainsi que, le cas échéant, l'ancien règlement du Plan d'Extension (RPE) pour certains secteurs dont la zone

d'activité. Certains secteurs disposent de plans partiels d'affectation spécifiques. Par exemple, la zone du Centre est régie par le PPA « Le Centre », tandis que la Ville Haute est soumise au PAC « Ville-Haute », etc.

Dans ce cadre, chaque projet est systématiquement contrôlé quant au respect des indices de densité applicables, des règles d'implantation (distances, alignements), et plus généralement des prescriptions de la zone concernée.

Les autorisations sont délivrées uniquement pour des projets conformes à ces dispositions, ou faisant l'objet de dérogations dûment motivées lorsque la base légale le permet.

### **Zones d'Affectation : La construction est-elle conforme à la zone prévues (résidentielle, industrielle, etc.) ? (JPS)**

Bien entendu, toute construction doit être conforme à la destination prévue par la zone (affectation). Par ailleurs, cela est également contrôlé par la DGTL dans le cadre de la procédure d'enquête publique.

### **Dérogations : Si une dérogation est demandée, est-elle justifiée par des circonstances exceptionnelles et ne porte-t-elle pas atteinte au voisinage ? (J. Rocha)**

Les dérogations ne constituent pas la règle : les projets doivent en principe être conçus pour respecter les dispositions légales et réglementaires applicables.

Lorsqu'une dérogation est envisagée, elle est examinée de manière restrictive et ne peut être accordée que si elle repose sur des circonstances particulières liées notamment au contexte existant, et si elle ne porte pas atteinte à des intérêts dignes de protection, en particulier ceux du voisinage. Lorsqu'il existe des intérêts prépondérants en jeu, la procédure doit obligatoirement passer par une demande de permis de construire avec mise à l'enquête publique, même pour des travaux qui, en principe, relèveraient d'une autorisation municipale en tant que travaux de "minime importance". En cas d'enquête publique, les éventuelles dérogations sont explicitement mentionnées dans le dossier, permettant à toute personne concernée de faire valoir ses observations ou de déposer une opposition.

### **L'effectif est-il suffisant pour faire tourner le service ? (J. Rocha)**

Actuellement, la complexité du traitement des demandes est particulièrement élevée. Les démarches administratives se sont sensiblement alourdies et nécessitent fréquemment l'intervention de multiples acteurs, tels que des mandataires externes (architectes, ingénieurs, spécialistes) ainsi que diverses instances cantonales. Cette évolution s'inscrit dans un cadre réglementaire et juridique de plus en plus dense, qui impose des exigences accrues en matière de conformité, de documentation et de coordination.

En conséquence, les prestations de renseignement et d'accompagnement à la population se sont également complexifiées. Les informations à fournir aux administrés requièrent désormais une maîtrise approfondie des bases légales et des procédures applicables, ainsi qu'une capacité à orienter les requérants dans des démarches souvent techniques et multidisciplinaires.

L'ensemble de ces éléments engendre une pression accrue tant sur le service, en termes de charge de travail et de compétences requises, que sur les propriétaires, confrontés à des procédures plus longues, plus coûteuses et moins lisibles.

Le service dispose actuellement d'un effectif de 2,5 équivalents plein temps, composé d'un chef de service (100 %), d'un collaborateur technique (100 %) et d'une secrétaire (50 %), pour une population d'environ 7'000 habitants.

À titre de comparaison, le service équivalent (urbanisme et police des constructions) de la commune du Le Mont-sur-Lausanne, qui compte environ 10'000 habitants, dispose d'un effectif de 9 collaborateurs (chef de service, urbaniste, architecte, collaborateurs techniques, personnel administratif, etc.).

## Quel sont les pourcentages entre le travail de bureau et le travail de terrain ? (J. Rocha)

La répartition du temps de travail entre activités internes et externes varie selon les périodes. Actuellement, environ 90 % du temps est consacré aux tâches de bureau, telles que le traitement des dossiers, la tenue de séances et le renseignement à la population, permettant ainsi d'assurer un suivi administratif rigoureux et un service de qualité aux administrés.

Dans ce cadre, près de 10 % du temps est dédié aux activités de terrain, notamment les contrôles de chantiers, les inspections liées aux permis d'habiter et d'utiliser, ainsi que le suivi des travaux. Une évolution des ressources permettrait à l'avenir de renforcer cette présence sur le terrain et d'optimiser encore davantage le suivi des réalisations.

### Conclusion

En conclusion, nous nous rendons compte que le service actuel est face à une masse de travail toujours plus grande et qui demande des compétences toujours plus spécifiques. La commune est donc contrainte de faire appel à des bureaux externes sur beaucoup de dossiers. Dans l'idéal, ce service devrait être renforcé non seulement en ETP, mais également en spécialisations diverses. Malgré cela, l'équipe semble très satisfaite de ses conditions de travail. Son municipal responsable, J-P Steck est également satisfait par le travail fourni par son service.

Nous remercions donc le responsable du bureau technique et le municipal pour leurs disponibilités et les réponses apportées à nos questions.

Nous avons établi un tableau récapitulatif des chiffres concernant ce service sur la base des rapports de gestion pour la législature 2021-2026.

	2025	2024	2023	2022	2021
chef de service	100%	100%	100%	100%	100%
secrétaire	50%	50%	80% (30% pour voirie)	80% (30% pour voirie)	80% (30% pour voirie)
collab. Techn.	100%				
apprenti-e	40%				
autorisations sans enquête	54	19	19	34	31
mises à l'enquête	15	37	63	35	46
installations solaires	16	28	36	34	15
permis de construire	24	48	48	29	27
refus de permis	2	2			
permis d'habiter	26	19	13	19	19
permis d'utiliser	22	23	21	12	8
réclames autorisations	20	23	26	23	18
citernes à mazout hors serv.	7	6	9	6	7

Moudon le 20 avril 2026

### Membres de la sous-commission :

Sandrine Bosse Buchanan, Michelle Grandjean, Nicole Scheidt, Jakup Isufi et Céline Ombelli

La rapportrice :

Céline Ombelli

- Habitation :
  - Son état général est assez bon mais l'appartement ne bénéficie que d'un **confort sommaire**. Il est humide et les fenêtres ne sont pas isolées.
  - Les canalisations de l'appartement traversent la grange, elles ont gelé cet hiver et doivent être protégées du froid - lors de notre visite par des bâches délimitant un espace avec un chauffage électrique (ill.7 et 8).
  - Il n'y a **pas d'adduction d'eau potable**. La source n'est pas utilisable. L'eau de boisson est fournie par la commune.
  
- Rural :
  - La grange et le hangar n'ont pas été débarrassés du matériel de l'ancien exploitant, tant des machines que du petit matériel, qui occupent une place considérable. (ill. 9 et 10).
  - Les ponts de grange ne sont **plus exploitables**, le stockage et l'accès de véhicules d'exploitation ne peut s'y faire, les planchers s'effondrent sous les pas. Les murs de soutien du pont de grange s'effondrent également (ill. 11, 12 et 13).
  - Les portes du hangar ne sont plus fonctionnelles, il n'est pas aisément accessible (ill. 14).
  
- Grange :
  - Cette grange a été **refaite** à l'intérieur. Elle est **fonctionnelle** et utilisée à la place de la grange attenante à l'habitation pour le stockage du fourrage. La façade devrait être refaite (ill. 15).
  
- Porcherie :
  - Le bâtiment est **inondé** lors de notre visite.
  
- Poulailler :
  - Le bâtiment n'est **pas en bon état**, le toit en éternit est endommagé. Il ne sert plus (ill. 16).
  
- Ferme de Cornier

## Synthèse

La 2ème ferme visitée, Cornier, est également louée par la DGAV depuis 2021. Cette ferme est occupée par la famille DEBEER et exploitée par le canton. Nous étions accompagnés toujours par Samuel HENGUELY ainsi que par Carole LABIE.

**L'état général des bâtiments de ce domaine est globalement correct.** Il n'y a **pas d'adduction d'eau potable**. La source n'est pas utilisable. L'eau de boisson est fournie par la commune.

Le domaine dispose d'une **réserve incendie** dont l'état de remplissage nous est inconnu.

- 1) Quels sont les derniers travaux sur les bâtiments agricoles ?
  - Aucun
- 2) La fonctionnalité des différents bâtiments est-elle adéquate ?
  - Plutôt
- 3) Quels sont les derniers travaux sur les bâtiments d'habitation ?
  - Isolation et chauffage par le canton
- 4) Est-ce que les fermiers ont effectué des travaux ou réalisé des infrastructures à leurs frais ?
  - Quelques travaux d'entretien, peinture, sols
- 5) Sont-ils satisfaits avec l'objet affermé ?

- Le service de l'agriculture louant également la ferme de Planche Signal, ce qui ne peut être utilisé à Cornier est utilisé à Planche Signal. Les exploitants se satisfont de leur logement.
- 6) Quelles sont leurs relations avec la commune ?
  - Idem que pour la ferme de Planche Signal. Bonne relation Etat-Commune
- Bâtiment principal :
  - Construit en 1795, transformé en 1918, classé en note 3
  - Les toits sont globalement en bon état (ill. 17).
  - Il n'y a **pas d'adduction d'eau potable**. La source n'est pas utilisable. L'eau de boisson est fournie par la commune.
  - Il existe une **réserve incendie en cas de sinistre**. Son inspection dépend du SDIS Haute-Broye. L'état de son remplissage nous est inconnu.
- Habitation :
  - L'habitation a été **rénovée récemment** (isolation, chauffage) par le canton. Les occupants ont effectué des travaux de rafraichissement de l'appartement.
  - Suite aux importantes précipitations du début de l'année, la cour à l'arrière du bâtiment et le jardin sont **inondés** par des sources du talus (ill. 18).
- Rural :
  - Globalement propre et en bon état. Non exploité (ill. 19).
  - Une **installation d'antenne Swisscom** se trouve dans l'un des locaux (ill. 20).
- Ancien grenier :
  - Construit en 1836, classé en note 3.
  - Sert de porcherie et de local technique (ill. 21).
  - Le toit est dans un état moyen, le grenier peut être utilisé.
- Annexe :
  - En **très mauvais état**. Toit en collapsus. Accès exclu (ill. 22).
- Hangar :
  - Le hangar, qui sert au banquet de Cornier, est dans un **état moyen**, les parois nécessiteraient une réfection (ill. 23).
- Habitation :
  - Actuellement occupée par un ouvrier agricole, qui y a effectué quelques travaux d'entretien.
- Ferme de Beauregard

## Synthèse

Cette ferme est exploitée par Etienne HABEGGER, qui est la 4<sup>ème</sup> génération de sa famille à l'occuper.

**L'état général des bâtiments de ce domaine est impeccable, l'entretien est régulier.** L'adduction d'eau et la défense incendie ne sont pas précisées.

- 1) Quels sont les derniers travaux sur les bâtiments agricoles ?
  - Electricité, stabulation, changement pont roulant, entretien régulier

- 2) La fonctionnalité des différents bâtiments est-elle adéquate ?
    - Complètement
  - 3) Quels sont les derniers travaux sur les bâtiments d'habitation ?
    - Appartement moderne en bon état, bien entretenu.
  - 4) Est-ce que les fermiers ont effectué des travaux ou réalisé des infrastructures à leurs frais ?
    - Construction de la stabulation, pont roulant, aspiration, entretien divers. Ils l'entretiennent comme le leur.
  - 5) Sont-ils satisfaits avec l'objet affermé ?
    - Oui
  - 6) Quelles sont leurs relations avec la commune ?
    - Généralement bonnes
- Bâtiment principal :
    - Reconstitué en 1958, note 4 (ill. 24).
  - Habitation :
    - Appartement moderne en bon état.
  - Rural :
    - Electricité modernisée en 2022 (ill. 25).
  - Annexe nord :
    - Note 3. L'édifice présente des ouvertures typiques du XVIème s.
    - Occupée actuellement comme atelier et stockage.
  - Hangar :
    - Construction récente, fonctionnelle. Usage multiple comme étable et hangar (ill. 26).
  - Stabulation :
    - Construite par le fermier en 2013, constitution en 2009 d'un droit de superficie de 4'000m2 courant jusqu'en 2043 pour cette stabulation.
- Ferme de Frémont

#### Synthèse :

Cette ferme est exploitée par Lionel COMBREMONT et sa famille depuis de nombreuses années, le dernier bail date de 1991.

**L'état général des bâtiments de ce domaine est irrégulier, le rural étant partiellement inutilisable.**

Il n'y a **pas d'adduction d'eau potable**. La source n'est pas utilisable. L'eau de boisson est fournie par la commune.

Le domaine dispose d'une **réserve incendie**, dont l'état de **remplissage est inconnu**. En 2019, la *Municipalité a pris note des soucis d'adduction d'eau et autorisé*

- 1) Quels sont les derniers travaux sur les bâtiments agricoles ?
  - Stabulation, changement pont roulant
- 2) La fonctionnalité des différents bâtiments est-elle adéquate ?
  - Partiellement, seule la stabulation l'est
- 3) Quels sont les derniers travaux sur les bâtiments d'habitation ?
  - Rien, enveloppe thermique à faire
- 4) Est-ce que les fermiers ont effectué des travaux ou réalisé des infrastructures à leurs frais ?
  - La construction de la stabulation
- 5) Sont-ils satisfaits avec l'objet affermé ?

- 2) La fonctionnalité des différents bâtiments est-elle adéquate ?
    - Complètement
  - 3) Quels sont les derniers travaux sur les bâtiments d'habitation ?
    - Appartement moderne en bon état, bien entretenu.
  - 4) Est-ce que les fermiers ont effectué des travaux ou réalisé des infrastructures à leurs frais ?
    - Construction de la stabulation, pont roulant, aspiration, entretien divers. Ils l'entretiennent comme le leur.
  - 5) Sont-ils satisfaits avec l'objet affermé ?
    - Oui
  - 6) Quelles sont leurs relations avec la commune ?
    - Généralement bonnes
- Bâtiment principal :
    - Reconstitué en 1958, note 4 (ill. 24).
  - Habitation :
    - Appartement moderne en bon état.
  - Rural :
    - Electricité modernisée en 2022 (ill. 25).
  - Annexe nord :
    - Note 3. L'édifice présente des ouvertures typiques du XVIème s.
    - Occupée actuellement comme atelier et stockage.
  - Hangar :
    - Construction récente, fonctionnelle. Usage multiple comme étable et hangar (ill. 26).
  - Stabulation :
    - Construite par le fermier en 2013, constitution en 2009 d'un droit de superficie de 4'000m<sup>2</sup> courant jusqu'en 2043 pour cette stabulation.
- Ferme de Frémont

Synthèse :

Cette ferme est exploitée par Lionel COMBREMONT et sa famille depuis de nombreuses années, le dernier bail date de 1991.

**L'état général des bâtiments de ce domaine est irrégulier, le rural étant partiellement inutilisable.**

Il n'y a **pas d'adduction d'eau potable**. La source n'est pas utilisable. L'eau de boisson est fournie par la commune.

Le domaine dispose d'une **réserve incendie**, dont l'état de **remplissage est inconnu**. En 2019, *la Municipalité a pris note des soucis d'adduction d'eau et autorisé*

- 1) Quels sont les derniers travaux sur les bâtiments agricoles ?
  - Stabulation, changement pont roulant
- 2) La fonctionnalité des différents bâtiments est-elle adéquate ?
  - Partiellement, seule la stabulation l'est
- 3) Quels sont les derniers travaux sur les bâtiments d'habitation ?
  - Rien, enveloppe thermique à faire
- 4) Est-ce que les fermiers ont effectué des travaux ou réalisé des infrastructures à leurs frais ?
  - La construction de la stabulation
- 5) Sont-ils satisfaits avec l'objet affermé ?

- Les projets en cours sont indispensables pour le bon fonctionnement de l'exploitation.
- 6) Quelles sont leurs relations avec la commune ?
- Bonne entente

- Habitation :
  - Construction moderne, mais pas récente. L'exploitant signale qu'une **réfection énergétique serait indispensable**.

- Rural :
  - Ce **bâtiment est endommagé** dans sa statique par la poussée du terrain, les soubassements s'effondrent. Les superstructures sont en mauvais état (ill. 27 et 28).
  - Il n'est que **partiellement utilisable** pour des raisons de sécurité
  - **Projet communal en cours**, pour la réfection de ce bâtiment, ou son déplacement.

- Stabulation :
  - **Construction récente aux frais de l'exploitant**. Constitution d'un droit de superficie de 1923m<sup>2</sup> en 2013 pour ce bâtiment, courant jusqu'en 2044.
  - Fonctionnelle, moderne (ill. 30 et 31)

- Hangar :
  - Fonctionnel (Ill. 32).

- Ferme de la Cerjaulaz

Cette ferme est exploitée par Olivier TOMBEZ et sa famille depuis 1971, le dernier bail date de 1991. Elle est **en cours de vente** à la suite de la décision du Conseil communal du 14.03.2023.

Au vu de cette vente, nous ne visitons pas l'exploitation.

La discussion avec le fermier porte sur les **motifs du retard de la vente** : le canton a exigé différentes mises en conformité et modifications sur les parcelles et bâtiments en vente. Ces requêtes ont entraîné des aller-et-retour entre la Commune, le géomètre et le Canton, avec à chaque fois des délais conséquents.

Selon les informations reçues lors de la visite, l'acheteur pouvait perdre une aide financière officielle importante si la vente n'était pas finalisée à fin mars.

A ce jour, **la vente n'est pas encore conclue** et la commission ne peut que **regretter les retards conséquents** pris dans ce dossier, d'autant que le fermier fait face à de **multiples situations difficiles** à vivre (début d'incendie, chaudière hors service... ).

- Conclusions

Le 16 novembre 2018, la Municipalité informait dans la communication 25/18 de la politique fixée pour l'avenir des domaines agricoles communaux.

Huit ans plus tard, force est de constater que seules les intentions municipales de développer le positionnement stratégique de la commune en tant que centre de compétence cantonal dans les métiers de la terre ont pu être mises en place par des liens forts avec Agrilogie et la DGAV.

Malgré les intentions transmises dans la communication 25/18 de « lever progressivement le moratoire sur les gros travaux d'entretien et d'investissement décidé lors de la précédente législature » et les constatations de vétusté, aucun projet d'envergure pour le maintien en état fonctionnel des domaines agricoles communaux n'a pu voir le jour.

Seul le projet de reconstruction du hangar du domaine de Frémont a été proposé et accepté par le Conseil communal dans le préavis 72/25, mais est encore en attente de réalisation.

Ce sont les fermiers privés, profondément attachés à ces terres, qui ont assuré à leurs frais les améliorations importantes (électricité notamment) afin de disposer de moyens convenables pour leur exploitation, en plus des entretiens courants et des dispositifs techniques (pont roulant, salle de traite...) naturellement à leur charge.

La DGAV, quant à elle, a renoncé, à la signature des baux à ferme, à demander des travaux lourds sur les bâtiments des domaines de Cornier et Planche-Signal.

Au vu de l'excellent résultat comptable de ces dernières années et de 2025 en particulier, la sous-commission de la COGEFIN invite la nouvelle Municipalité à engager rapidement les travaux nécessaires à rénover ou maintenir le parc immobilier communal et la mise en conformité de sécurité de toute propriété de la commune.

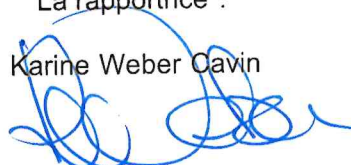
Moudon le 20 avril 2026

**Membres de la sous-commission :**

Frédéric Besse, Filiz Demir, Julien Pittet et Karine Weber Cavin

La rapportrice :

Karine Weber Cavin

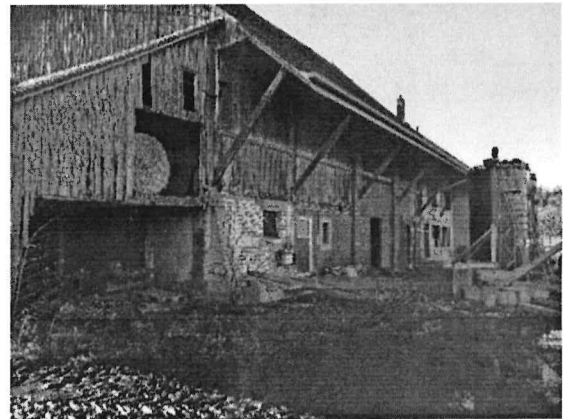


- Illustrations

Ill. 1 et 2 Planche Signal, détail des toits et de l'installation électrique dans la grange du bâtiment principal



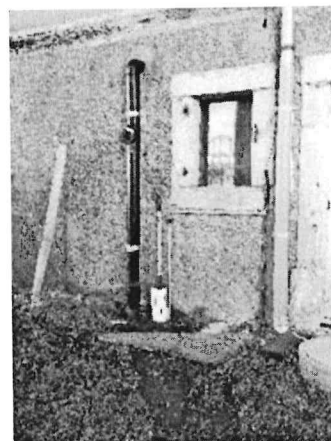
Ill.3 et 4 Planche Signal, arrière inondé du bâtiment et cuves d'essai de Nestlé.



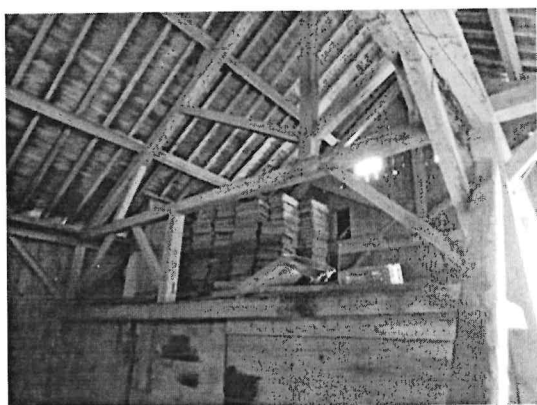
Ill. 5 et 6 Planche Signal, cuves et détail de la dalle béton et des traces d'écoulements



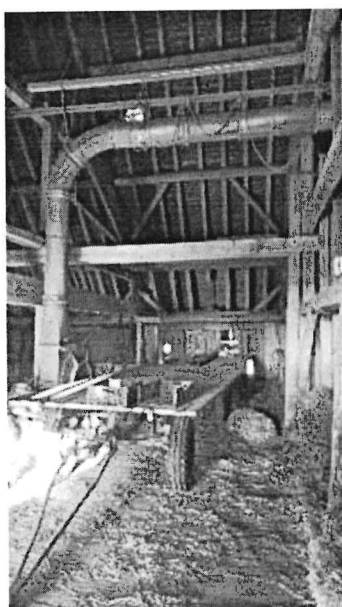
Ill. 7 et 8 Planche Signal, détail des conduites d'évacuation d'eau



Ill. 9 et 10 Planche Signal, matériel de l'ancien fermier et pont de grange « consolidé »



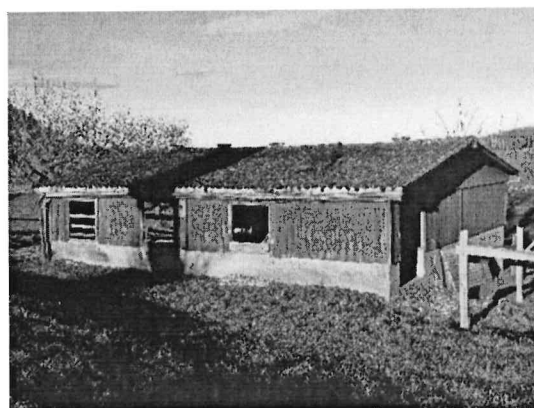
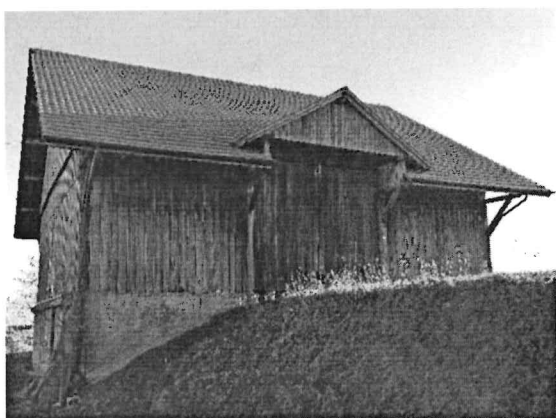
Ill. 11, 12 et 13 Planche Signal, détail des planchers des ponts de grange



Ill. 14 Planche Signal, portes du hangar et accès



Ill. 15 et 16 Planche Signal, grange indépendante et poulailler



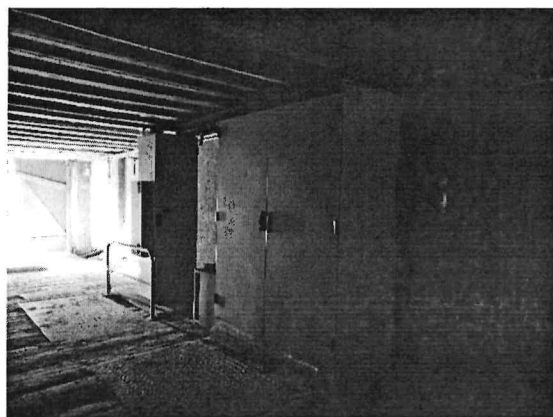
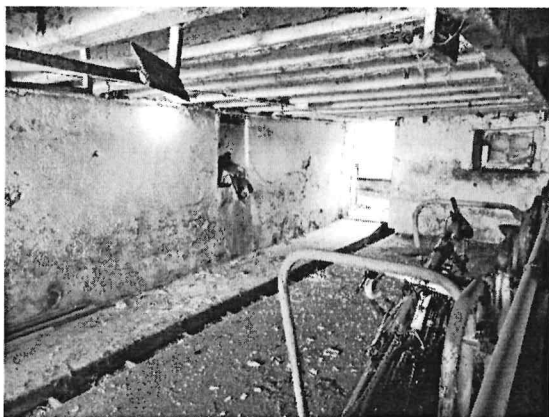
Ill. 17 Cornier, toiture



Ill. 18 Cornier, inondation de la cour



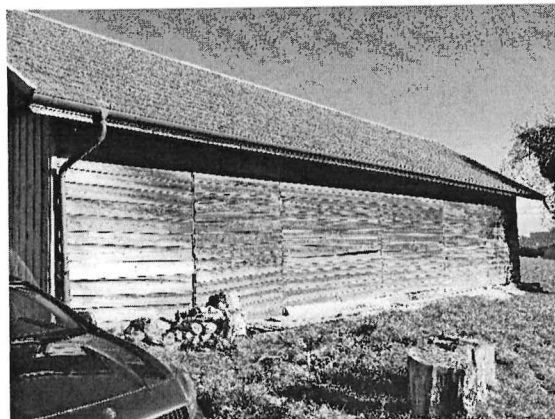
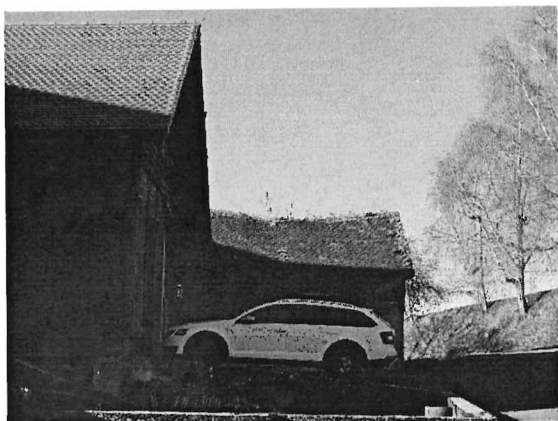
Ill. 19 et 20 Cornier, rural et antenne



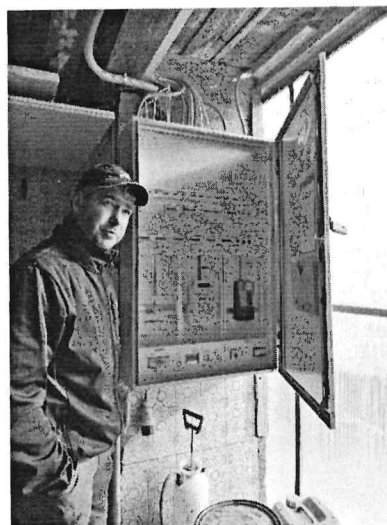
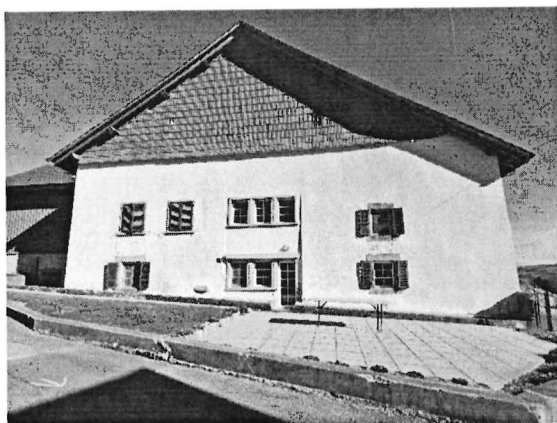
Ill. 21 Cornier, ancien grenier, extérieur et intérieur



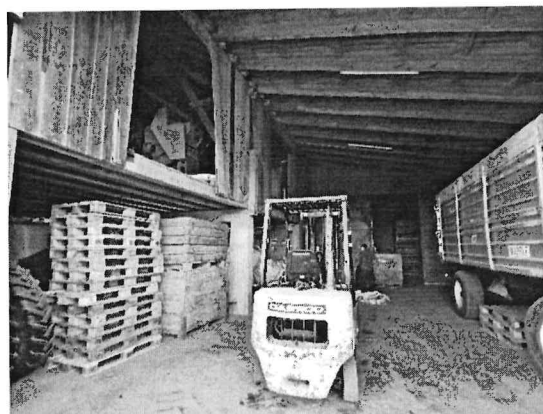
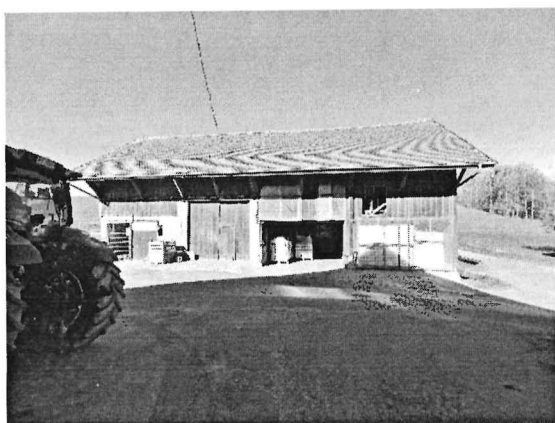
Ill. 22 et 23 Cornier, toit de l'annexe et façade sud-est du hangar



Ill. 24 et 25 Beauregard, bâtiment principal et tableau électrique 2022



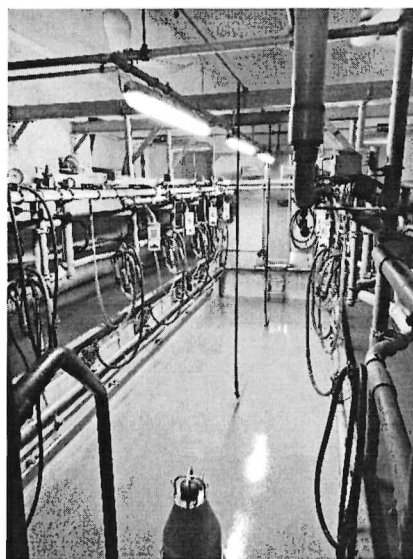
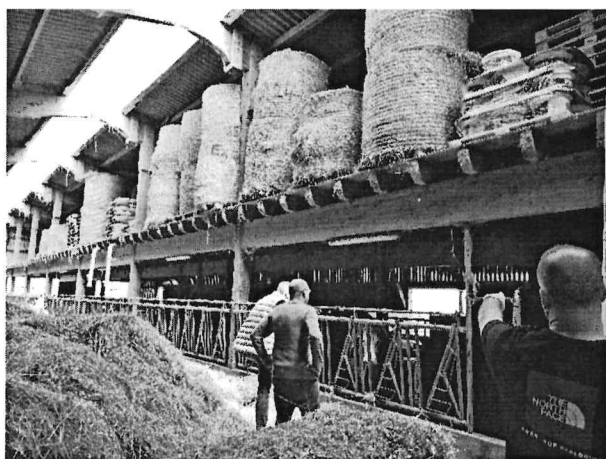
Ill. 26 Beauregard, hangar



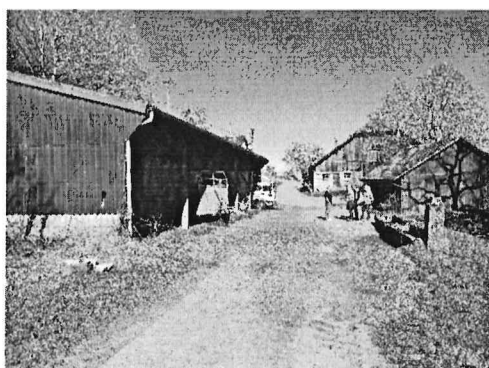
Ill. 28 et 29 Frémont, détail du hangar, structures porteuses et façades



Ill 30 et 31 Frémont, vues de la stabulation et de la salle de traite



Ill. 23 Frémont, 2<sup>ème</sup> hangar



## État des lieux des postulats et motions déposés au cours de la législature et restés sans réponse.

- W. Blaser, Motion, "Modification et amélioration du concept de ramassage des ordures". 21.06.2022

Les ramassages ont été intensifiés, mais les lieux de dépose des sacs taxés sont globalement insuffisants et débordent souvent bien avant le jour du ramassage. Des lettres sont envoyées aux contrevenants lorsqu'ils peuvent être identifiés et l'installation de caméras de surveillance est évoquée.

L'installation de molocks ou de bennes compactantes a été étudiée par la municipalité, mais aucun système ne semble satisfaisant. La commission mise en place pour étudier le sujet doit encore rendre un rapport.

A ce jour, rien n'a encore été réalisé.

- S. Bosse Buchanan, Motion, "Infrastructures sportives extérieures - site de l'Ochette". 13.12.2022

Mis à part le remplacement de la bâche du bac à sable du saut en longueur, rien n'a été réalisé.

- C. Ombelli, Postulat, "Accès aux bâtiments communaux pour toutes et tous". 13.12.2022

A ce jour, rien n'a été réalisé.

- L. Seitenfus, Postulat, "Sécurisation de la route d'Hermenches - déplacement du panneau indiquant dans la localité de Moudon (limite générale de 50 Km/h)". 03.10.2023

Le déplacement du panneau semble être compliqué à réaliser. Pour pallier cela, la municipalité réfléchit à l'installation de radars, et également, de manière globale pour toutes les entrées de routes importantes dans la ville, à favoriser le ralentissement par la mise en place d'obstacles.

- K. Weber Cavin, « Sécurisation et mise en conformité de l'accès aux personnes à mobilité réduite de l'avenue de Billens et du carrefour rue des Terreaux-Av. Eugène-Burnand ». 24.06.2025

Rien n'a été encore fait. Le giratoire mis en place pour les travaux de la jonction Sud ne fait pas partie des dispositifs piétonniers demandés.

- Nicole EGLI ANTHONIOZ (PS) et Laetitia SEITENFUS (les Vert·e·s) « Pour des espaces dédiés à la jeunesse : des salles de gym accessibles ». 24.06.2025

L'idée de la mise à disposition des salles semble être acquise, mais il manque l'encadrement. Le TSP a déjà beaucoup de tâches à accomplir. L'idée serait d'engager un autre intervenant pour la gestion des ouvertures des salles et des activités.